



Organisation
internationale
du Travail



ÉTUDE SUR LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE AU SÉNÉGAL

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante : Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues. Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Étude sur le partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle au Sénégal/
Organisation internationale du Travail, Bureau pays de l'OIT à Dakar (ETD/BP-DAKAR). -
Dakar : OIT, 2021

ISBN: 9789220348314 (Print)

ISBN: 9789220348321 (Web PDF)

Bureau international du Travail ; Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale et bureau de pays de l'OIT pour le Sénégal, le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau

International Labour Office; ILO DWT for West Africa and Country Office for Senegal, Cabo Verde, the Gambia, Guinea and Guinea-Bissau

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante : Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève, 22, Suisse, ou par courriel : pubvente@ilo.org. Visitez notre site Web : www.ilo.org/publns.

Table de matières

Avant-propos	4
Remerciements	5
Résumé	6
Introduction	7
Partie 1 : Temps de travail des femmes sénégalaises dans l'économie informelle	14
1.1 Le travail marchand des femmes de l'économie informelle : une pluriactivité économique mal appréhendée	15
1.1.1 Le travail productif des femmes dans l'agriculture	16
1.1.2 Le commerce féminin dans l'économie informelle	18
1.1.3 Les activités féminines de transformation des produits	20
1.1.4 Les femmes dans le secteur informel des services	22
1.2 Le travail de reproduction des sénégalaises de l'économie informelle	24
1.2.1 Les responsabilités familiales et communautaires des femmes dans l'économie informelle	25
1.2.2 Rapport de genre et partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle	31
Partie 2 : S'attaquer au manque de temps des femmes	36
2.1 Impact des responsabilités familiales sur la situation des travailleuses de l'informelle.	37
2.1.1 Impact des responsabilités familiales sur les activités économiques féminines dans l'économie informelle	38
2.1.2 Impact sur le travail des enfants	40
2.1.3 Impact sur la santé des femmes	41
2.2 Bonnes pratiques pour un partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle	42
2.2.1 Services de la petite enfance au Sénégal	43
2.2.2 Amicale du Mouvement des Jeunes Ouvrières et Ouvriers de Bargny	45
2.2.3 Garderie d'enfants Ya Salam	47
2.2.4 Ecole maternelle-communautaire ORT / SEN	48
Conclusion	49
Références bibliographiques	52

Avant-propos

Dans la vie personnelle de la plupart des hommes et des femmes, et tout au long de leur existence, la famille occupe une place importante. Il est donc nécessaire que chaque individu puisse équilibrer la répartition du temps et des efforts entre son activité professionnelle et les autres aspects de son existence. Au Sénégal, comme dans de nombreux pays, si de plus en plus de femmes effectuent un travail rémunéré, il est constaté que leur charge familiale n'en n'est pas pour autant réduite ; et, dans certains cas s'intensifie.

La pandémie de la COVID 19, si elle a montré l'importance des services de soins à la personne, a aussi fortement exacerbé toutes les dimensions de la prestation de soins non rémunérée. Le partage inégal des responsabilités familiales et les difficultés d'accès aux services de santé et de garde ont, dans cette période particulière, des implications dramatiques sur l'égalité entre hommes et femmes. Le manque de mesures de soutien devant permettre aux femmes d'équilibrer le travail rémunéré et les responsabilités familiales contraint bon nombre d'entre les à se tourner vers des « stratégies individuelles de conciliation », qui impactent négativement leur productivité et leur bien-être. Cette situation frappe le plus durement les travailleuses pauvres et vulnérables, notamment celles qui s'activent dans l'économie informelle. Le conflit travail-famille les oblige, notamment dans les années d'éducation des jeunes enfants, à combiner emploi et soins, ou à choisir entre les deux. Ces choix cornéliens exigent des compromis douloureux en termes de qualité de l'emploi et d'opportunités de revenus ou de qualité des soins. En outre, elles ne disposent pas de la capacité économique pour utiliser les

services de soins à autrui qui permettent de dégager du temps pour le travail rémunéré. Les journées de labeur de Aïssatou, Lala, Seynabou et Fatou nous interpellent : se lever à 5 heures, se coucher à 23 heures, allier quotidiennement tâches de production et tâches de reproduction tout en s'investissant dans la communauté pour faire vivre les valeurs d'entraide et de solidarité. Le Bureau Pays de l'OIT-Dakar a retenu de mieux comprendre cette problématique du partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle afin de pouvoir préconiser des mesures idoines qui permettent, aux travailleuses et au travailleurs de l'économie informelle ayant des responsabilités familiales, de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. La difficulté de combiner les responsabilités familiales avec les exigences professionnelles oblige les femmes à accepter des emplois mal rémunérés, précaires, à temps partiel, réalisés à partir du domicile, ou près de celui-ci, tout en limitant leur disponibilité pour pouvoir s'impliquer dans les questions familiales.

Cette étude montre que la maternité et la division du travail en fonction du sexe, qui reposent l'essentiel des responsabilités domestiques et familiales sur les femmes sénégalaises, sont largement responsables des inégalités entre les sexes. Elles constituent un obstacle sur le chemin vers l'égalité des chances et de traitement des hommes et des femmes en matière professionnelle. Face au lien évident qui existe entre l'égalité hommes-femmes au travail et au foyer, la question de l'harmonisation des responsabilités familiales et professionnelles des deux sexes est un enjeu majeur du travail décent et de la justice sociale.

Dramane Haidara

Directeur Équipe Technique
pour le Travail Décent
Bureau Pays du BIT à Dakar

Remerciements

Ce document de travail sur le « Partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle » a été préparé par Mme Fatime Christiane NDiaye, Spécialiste Principale Genre-Égalité-Diversité- Inclusion (GEDI) de l'Équipe Technique du Travail Dément, du Bureau-pays de l'Organisation Internationale à Dakar (ETD/ BP-Dakar).

Elle remercie sincèrement tous les collègues qui se sont investis pour la révision du document.

Des remerciements particuliers à Mme Emanuela Pozzan, Spécialiste Principale au Service GEDI de Genève, pour la pertinence de ses remarques.

Elle remercie aussi chaleureusement Mme Mame Saye Seck, consultante, qui n'a ménagé aucun effort pour appuyer la collecte des données. Ces remerciements vont aussi à LALIMA pour la finalisation et la mise en page du document.



Résumé

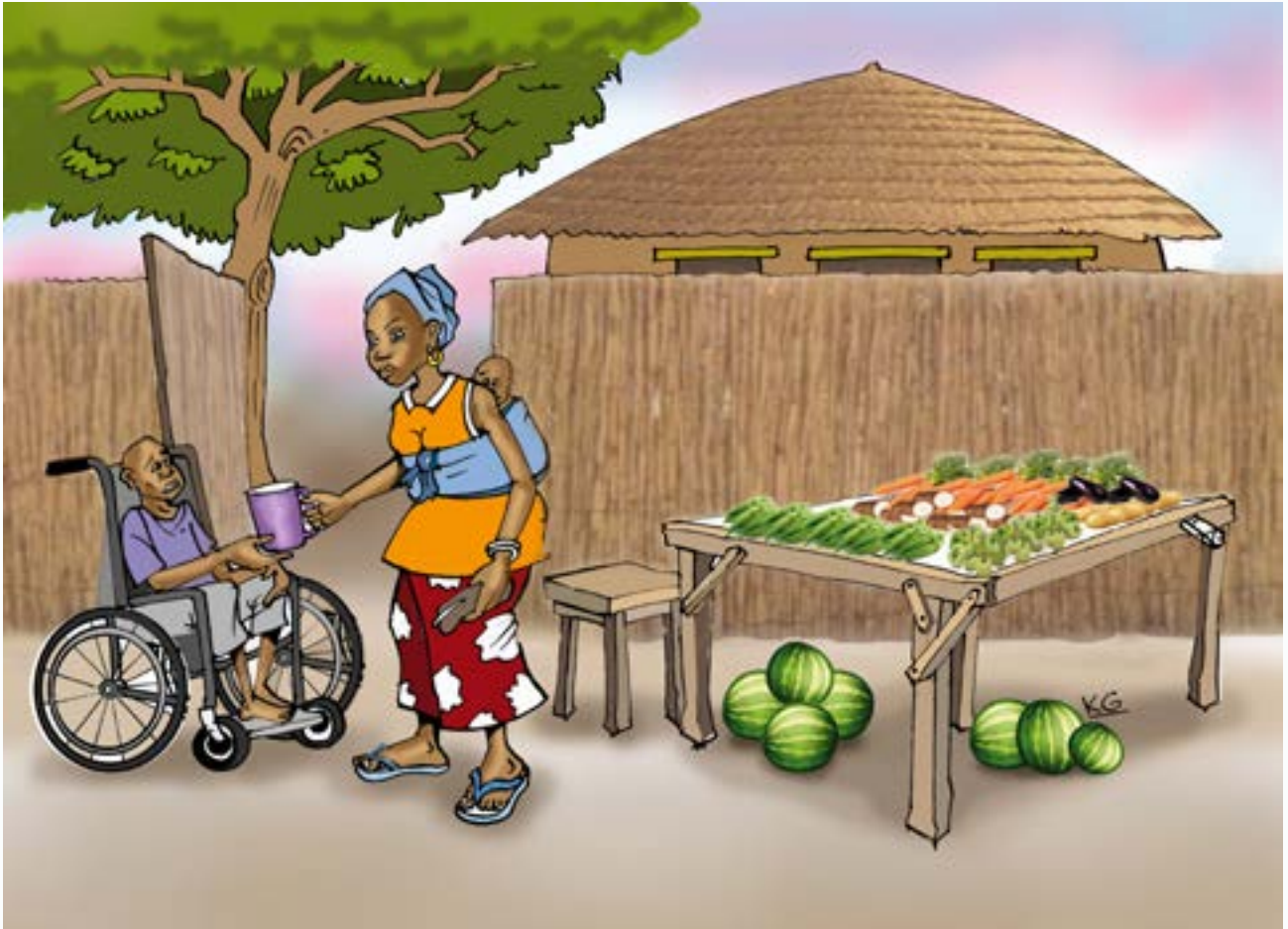
Nulle part dans le monde, les activités de soins non rémunérées ne sont équitablement partagées entre les hommes et les femmes. Dans son rapport « *Une avancée Décisive vers l'égalité entre les hommes et les femmes* » (2019), l'Organisation internationale du Travail (OIT) révèle qu'« *au rythme actuel, il faudra 209 ans pour combler l'écart de temps consacré par les femmes et les hommes aux activités de soins à autrui non rémunérées* ».

Cette étude sur le « *Partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle* » fait partie d'une série de réflexions que le BIT a retenues de mener afin de constituer une base de connaissances sur l'économie des soins au Sénégal. Elle s'interroge sur comment, dans l'économie informelle, les femmes parviennent à concilier leurs différentes activités productrices, reproductrices et

communautaires. Pour mieux appréhender l'étendue des responsabilités familiales des femmes dans l'économie informelle, l'étude, dans la première partie, se penche sur le temps de travail marchand et non marchand des travailleuses sénégalaises de l'économie informelle, et les inégalités de genre qui sous-tendent cette division inégale du travail. Dans la deuxième partie, elle analyse l'impact de ce temps de travail sur la situation des femmes ; et dans la troisième partie, elle présente quelques bonnes pratiques qui se développent au Sénégal en appui au travail de soins des femmes. Dans la conclusion, elle propose des recommandations phares pour un partage équitable des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes qui travaillent dans l'économie informelle.



Introduction



Nulle part dans le monde les activités de soins non rémunérées ne sont équitablement partagées entre les hommes et les femmes. Dans son rapport « *Une avancée Décisive vers l'égalité entre les hommes et les femmes* » (2019), l'Organisation internationale du Travail (OIT) révèle qu'« *Au rythme actuel, il faudra 209 ans pour combler l'écart de temps consacré par les femmes et les hommes aux activités de soins à autrui non rémunérées* ». En effet, dans le monde, les femmes consacrent 4 heures et 25 minutes aux activités de soins à autrui non rémunérées, les hommes 1 heure et 23 minutes ; et la pénalisation de la maternité face à l'emploi s'est accrue de 38,4 pour cent entre 2005 et 2015¹. Face aux responsabilités familiales, ces inégalités constituent des obstacles majeurs à l'activité professionnelle des femmes et à l'égalité salariale. Il en est ainsi au Sénégal où, de plus en plus nombreuses à occuper un travail rémunéré, notamment dans l'économie informelle, les femmes continuent d'assurer une part démesurée des activités de soins à autrui non rémunérées. Ce partage inégal des responsabilités familiales, basé sur la structuration patriarcale de la société, participe significativement à creuser les écarts entre les hommes et les femmes dans le monde du travail sénégalais.

Le Sénégal, pays de l'Afrique de l'Ouest, compte environ. Sa population, estimée à 15 256 360 d'habitants en 2017, est essentiellement jeune et féminine ; 63% ont moins de 25 ans, et 50,20% sont des femmes². Son économie est dominée par le secteur tertiaire (commerce et services) qui représente près de 45% du PIB (Produit Intérieur Brut). Puis, vient le secteur secondaire (industries agroalimentaires et chimiques, énergie, bâtiments et travaux publics) qui contribue à 20% de la richesse nationale du pays. Le pays

a enregistré, en 2015, un taux de croissance de 6,5 % qui l'a hissé au deuxième rang des pays les plus dynamiques en Afrique de l'Ouest, derrière la Côte d'Ivoire. Toutefois, malgré cette embellie, le taux de pauvreté qui, selon les dernières estimations issues du Rapport Développement Humain du Sénégal de 2019 atteint 46,7 %, reste élevé. L'indice du développement humain (IDH) du Sénégal est estimé à 0,514, ce qui le classe dans la catégorie des pays à faible développement humain, et au 166e rang parmi 189 pays et territoires³. Malgré les performances réalisées, la croissance, de 6% du PIB en 2019, est bien en deçà du niveau nécessaire pour faire reculer significativement le chômage, le sous-emploi et la pauvreté. Les exportations de biens à forte intensité capitaliste de plus en plus importantes, au détriment de secteurs intensifs en main-d'œuvre, limitent la création de nouveaux emplois. La répartition des actifs, selon la situation dans l'occupation, montre qu'un peu moins des deux tiers de l'effectif (63,4%) sont constitués de travailleurs indépendants⁴.

La Pandémie du COVID 19 est survenue au moment où le Sénégal enregistrerait des progrès économiques et sociaux, une réduction de la pauvreté, une promotion de l'égalité de genre et de la non-discrimination. Cette situation a conduit le gouvernement à revoir à la baisse ses projections de croissance économique, et les effets de ces perturbations macroéconomiques sur les conditions de vie des populations sont incommensurables. En effet, s'il est indéniable que la pandémie du COVID-19 touche la population des deux sexes, elle a un impact socio-économique différencié sur les hommes et les femmes. Majoritairement représentées dans l'économie informelle, les femmes ont très

1 OIT, Une avancée Décisive vers l'égalité entre les hommes et les femmes – Un meilleur avenir du travail pour tous, 2019

2 Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal – 2010

3 Rapport Développement Humain Sénégal, PNUD- 2019

4 RGPHA2019

fortement subi les mesures de confinement qui ont entraîné une baisse drastique de leurs revenus. Les récits, recueillis auprès de femmes sénégalaises pendant et après le confinement⁵, révèlent que ces mesures ont exacerbé les inégalités socio-économiques de genre dans le monde du travail.

Au Sénégal, depuis plus de trois décennies, le taux de participation des femmes est en constante augmentation ; plus de 40% se retrouvent dans le monde du travail. Malgré la progression du ratio emploi-population, les disparités entre la participation des hommes et des femmes persistent sur le marché du travail. Les femmes y sont plus exposées avec un taux de participation plus faible et un taux de chômage plus élevé. Ainsi, en 2019, le Rapport national de développement humain (RNDH) du Sénégal pointait du doigt la persistance des inégalités de genre. Ainsi, 75,8% des hommes ont accès au foncier et aux exploitations agricoles contre 24,8% de femmes ; sur 10 hommes disposés à travailler, 6 possèdent un emploi contre 3 pour les femmes, alors que le sous-emploi chez les femmes est de 40,3% contre 21,68% chez les hommes. Cette situation des femmes sénégalaises sur le marché du travail n'est pas uniquement imputable aux transformations économiques. Elle résulte aussi de la distribution des rôles et des fonctions qui leur sont alloués par la société. Les relations de genre, fondées sur les différences socialement construites, sont à la base des disparités entre les hommes et les femmes et à l'origine du désavantage structurel du travail des femmes.

Comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, les mutations économiques, culturelles, sociales et démographiques créent au Sénégal de nouvelles situations, tant dans le monde du travail que dans les familles et les communautés. La plupart des femmes qui

pénètrent le marché du travail se retrouvent tiraillées entre leurs obligations familiales et leurs obligations professionnelles. Réconcilier le travail et la vie familiale est un élément clé de la promotion de l'égalité ; car les femmes, plus que les hommes, sont affectées par le déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée. S'agissant des possibilités de combiner vie familiale et vie privée, en 2011, 20,4% de la population ne travaillant pas et ne recherchant pas d'emploi avait pour motif les responsabilités familiales : soins aux parents ou aux enfants, accouchement ou grossesse. La répartition des fonctions au sein des ménages fait que cette situation concerne davantage de femmes (+31,5%) que d'hommes (+3,7%)⁶. Ce taux élevé de femmes s'explique par le fait que, même si elles sont de plus en plus nombreuses à occuper un emploi rémunéré, les sénégalaises continuent d'assurer une part démesurée des activités de reproduction.

Un emploi, même par nécessité économique, ne les décharge point de leurs obligations familiales. Une analyse de l'utilisation du temps par sexe, réalisée en Afrique subsaharienne⁷, a montré une interdépendance entre l'économie « de marché » et l'économie « familiale » qui, souvent, conduit les femmes à travailler plus que les hommes. Aussi, le temps cumulé de travail rémunéré et de travail non rémunéré des femmes est plus long que celui des hommes, et une grande partie des activités productives des femmes ne sont pas prises en compte.

L'insuffisance des services sociaux, des transports publics et des structures d'accueil des enfants (crèche, garderie, préscolaire) accroît les tensions entre le travail et la vie familiale et allonge démesurément le temps d'activités des femmes. Cette difficulté de concilier leur vie professionnelle et leur

5 Résilience socio-économique face à la Covid-19. Histoires de vie des femmes sénégalaises. BIT, Octobre 2020

6 Indicateur du travail décent au Sénégal, BIT, 2011

7 PNUD en 1997

vie familiale est une véritable source de discrimination dans l'emploi. En effet, attendre des femmes qui travaillent qu'elles assument la responsabilité principale de la famille et du ménage contribue à renforcer l'inégalité entre les sexes. En grande partie, c'est parce qu'elles sont forcées à adapter leur vie professionnelle à leurs autres obligations que les femmes ont des opportunités d'emploi, des perspectives de carrière et un rang professionnel inférieurs à ceux des hommes. Ces disparités se répercutent évidemment sur le salaire et la sécurité de l'emploi et accentuent les discriminations.

Dans l'économie informelle, où la majorité des travailleuses sont pauvres, allier les charges du ménage et des enfants avec celles de leurs activités économiques reste un véritable défi pour les femmes. Ainsi, les responsabilités familiales sont souvent une des raisons de l'orientation des femmes dans le choix de leurs activités. Les entretiens et les focus-groupes réalisés pour cette étude révèlent, que sans soutien dans la famille et sans solutions pour la garde des enfants, les responsabilités familiales conduisent les femmes à choisir des types de travail qui leur permettent d'avoir des flexibilités horaires, et limitent leur capacité à améliorer leur production ou à chercher de nouveaux marchés. Certaines commerçantes soulignent avoir choisi un emplacement à proximité de leur domicile en raison de leur charge familiale, quand bien même il ne leur donne pas entièrement satisfaction. En effet, au Sénégal, la tradition est bien ancrée et véhicule l'image qu'il incombe aux femmes de s'occuper de leurs enfants et de la famille au sens large. La garde des enfants représente un souci permanent pour ces femmes qui veulent contribuer à la sécurité économique de leur famille, tout en jonglant avec leurs tâches domestiques non rémunérées. Cela est d'autant plus préoccupant, qu'avec les changements sociaux, de nombreuses femmes ne bénéficient plus du soutien

familial traditionnel et se retrouvent à devoir assumer seules les responsabilités de garde des enfants et des malades. Les femmes interrogées soulignent que, même lorsque la famille est proche, la nécessité pour tous les membres féminins de travailler fait qu'elles ne peuvent plus, comme par le passé, venir en appui.

Cette étude répond à une forte demande des mandants formulée lors du Forum sur l'Avenir du Travail des Femmes au Sénégal⁸, réitérée lors des visioconférences⁹ axées sur « *Les conséquences du COVID19 sur les travailleuses* ». Dans le cadre de ces échanges, les participantes ont mis en exergue, entre autres problématiques, celle du partage des responsabilités familiales. Elle fait partie d'une série de réflexions que le BIT a retenues de mener afin de constituer une base de connaissances sur l'économie des soins au Sénégal.

Méthodologie de l'étude

Les deux techniques utilisées pour la collecte des informations ont été la revue documentaire et les entretiens individuels et de groupes.

La recherche documentaire s'est déroulée tout au long de l'étude. Elle a permis de préparer la grille d'entretien et d'avoir des informations supplémentaires sur : le contexte social, culturel, économique et législatif au Sénégal ; le travail des femmes ; la situation socio-économique des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle ; les actions développées par les acteurs pour soutenir les travailleurs ayant des responsabilités familiales.

8 Rapport Général du Forum National sur l'Avenir du Travail des Femmes au Sénégal, BIT 2019.

9 Dès les premiers temps de la pandémie, dans le cadre d'un Dialogue social, une plateforme de réflexion et d'échanges s'est constituée avec les Comités de Femmes des partenaires sociaux

Les entretiens individuels et de groupes : Ils ont été administrés sur la base d'une grille d'entretien semi-directive. Elle a été conçue comme un cadre général susceptible de générer une approche identique pour la recherche et l'exploitation des données, tout en restant assez flexible pour laisser aux personnes interviewées le loisir de pouvoir organiser aussi leur discours sur le partage des responsabilités familiales ou sur toute autre question qu'ils ou elles voulaient évoquer. Cette grille d'entretien, administrée en langue nationale aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle, a été agencée autour de :

- La situation matrimoniale et familiale ;
- Les activités reproductives, productives et communautaires déployées ;
- L'estimation du temps passé pour ces activités ;
- Les appuis dont ils/elles bénéficient dans leurs activités économiques et familiales ;
- Les difficultés et obstacles rencontrés pour assurer leurs responsabilités familiales ;

- Les solutions mises en œuvre pour équilibrer leurs obligations familiales et professionnelles, et les propositions pour un meilleur partage des responsabilités familiales.

Une des difficultés méthodologiques rencontrée autour des entretiens était de stabiliser l'emploi du temps des personnes et plus spécifiquement des femmes. L'objectif poursuivi dans la représentation de l'emploi du temps est d'obtenir un profil sur la manière dont les travailleuses et travailleurs de l'économie informelle utilisent leur temps en fonction de leur sexe.

L'usage que les personnes font de leur temps est une donnée difficile à collecter, notamment chez les femmes. En effet, si certaines activités se mènent à des moments précis, d'autres se déroulent simultanément et les sujets peuvent omettre de mentionner des activités qui leur paraissent marginales ou secondaires. Par la suite, cela fait apparaître plus de temps libre qu'il n'est en réalité. Par ailleurs, l'emploi du temps des femmes est



largement affecté par des facteurs internes tels que la taille du ménage ou la disponibilité de main d'œuvre familiale ; et des facteurs externes tels que la variation des saisons chez les agricultrices ou la disponibilité d'intrants chez les transformatrices de produits. Ainsi, si la collecte des données n'a pas toujours permis de quantifier le temps exact de chaque activité menée, elle a, cependant, fourni des indications sur les différentes tâches effectuées et situé les moments de repos ou de loisir.

Les entretiens de groupes réalisés au sein des organisations ont permis d'avoir des échanges plus larges sur les données récoltées lors des entretiens individuels et de les corroborer. Ces *focus-groups* ont aussi servi à réfléchir sur les possibilités et les capacités des organisations à alléger les obligations familiales des travailleuses de l'économie informelle, ainsi que sur les mesures qu'elles préconisent pour un meilleur partage de responsabilités familiales entre les hommes et les femmes dans l'économie informelle. Ces entretiens ont été complétés par des rencontres avec les acteurs du monde du travail : gouvernement, partenaires sociaux,

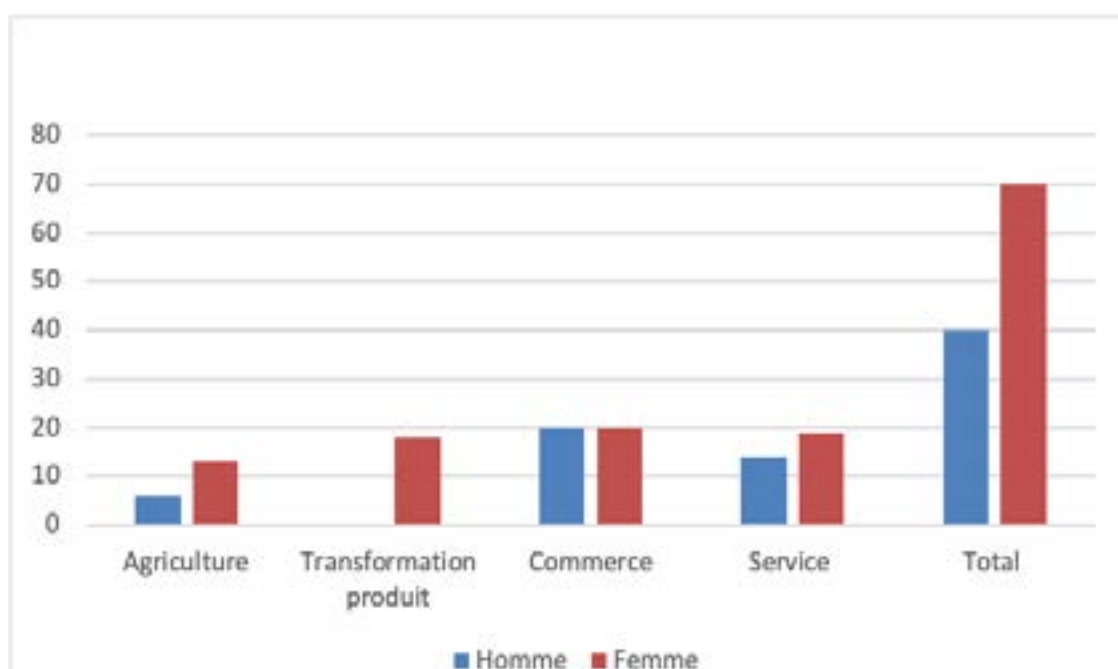
société civile et partenaires techniques et financiers.

L'échantillonnage

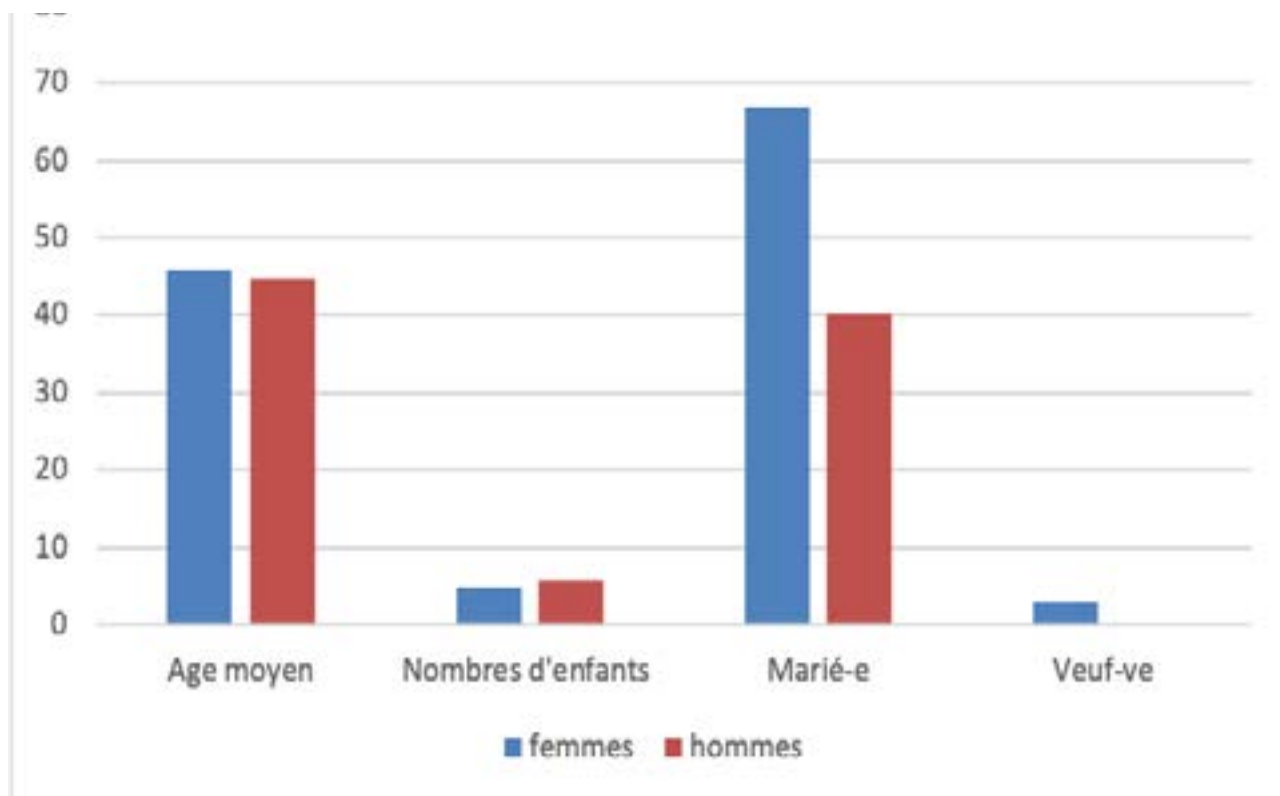
Pour le ciblage des personnes à interroger, il a été retenu de s'entretenir avec les travailleurs, hommes et femmes, de quatre secteurs de l'économie informelle : agriculture, transformation des produits, commerce et services. Les entretiens individuels et les *focus groups* se sont déroulés dans les villes de Dakar, Rufisque, Bargny, Mbao, Bignona et Kaolack. Les personnes interrogées (110) proviennent des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois pour la main d'œuvre féminine au Sénégal. Il s'agit de : l'agriculture, la transformation des produits, le commerce et les services. Elles ont entre 20 et 70 ans ; et leur moyenne d'âge est assez similaire, 45,8 ans pour les femmes et 44,8 ans pour les hommes, soit un point d'écart que nous retrouvons aussi en ce qui a trait au nombre d'enfants : en moyenne 5,75 enfants pour les hommes contre 4,8 pour les femmes.

Les graphiques 1 et 2 donnent la répartition des personnes interrogées par secteur d'activités et leur situation familiale.

Graphique 1 : Situation familiale des personnes interrogées



Graphique 2 : Nombre de personnes interrogées selon le sexe et par secteur d'activités



Les focus groups ont été réalisés dans six organisations professionnelles et coopératives féminines : la Coopérative Artisanale des Tanneuses de Guédiawaye (COOPTAG), le Groupement d'Intérêt Économique « *Bokk Yakar* », l'Amicale des jeunes travailleurs de Bargny (AMJOB-CSA), l'association des femmes mareyeuses de Mbao, l'association des femmes transformatrices de Yenne et l'Association des travailleuses domestiques.

Objectif de l'étude

L'objectif principal de l'étude est de construire une meilleure connaissance sur le partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle au Sénégal. Plus particulièrement, l'étude s'interroge sur comment, dans l'économie informelle, les femmes parviennent à concilier leurs différentes

activités productrices et reproductrices. L'analyse des informations recueillies doit permettre de construire des mesures novatrices (programmatiques et politiques) pour un meilleur partage des responsabilités familiales, notamment dans l'économie informelle. Pour mieux appréhender l'étendue des responsabilités familiales des femmes dans l'économie informelle, l'étude s'est d'abord penchée sur le temps de travail marchand et non marchand des travailleuses sénégalaises de l'économie informelle, et les inégalités de genre qui sous-tendent cette division inégale du travail (Partie 1) ; puis, elle a analysé l'impact de ce temps de travail sur la situation des femmes et, présenté quelques bonnes pratiques qui se développent au Sénégal (Partie 2).

Partie 1

Temps de travail des femmes sénégalaises dans l'économie informelle



Au Sénégal, les travailleuses de l'économie informelle, malgré le manque d'équipement, consacrent une large partie de leur temps aux soins à autrui, aux travaux domestiques, à la production et la transformation des produits alimentaires, et à la corvée d'eau (et de bois en milieu rural). Ces activités reproductrices, non-rémunérées et non-valorisées, réduisent le temps qu'elles peuvent consacrer au travail marchand et à leurs soins personnels. Pour comprendre la difficulté qu'ont les femmes travailleuses de l'économie informelle à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, il faut déterminer le temps alloué au travail marchand et non marchand. Ce dernier peut être particulièrement large : le travail non rémunéré dans l'entreprise familiale, les soins dispensés aux membres du ménage, le travail bénévole réalisé au profit de la famille élargie, du quartier et de la communauté.

Dans l'économie informelle, le travail des femmes est souvent mal délimité dans le temps ; et, tout au long de la journée, s'enchevêtrent les activités de production, de reproduction et communautaires. Par exemple, une transformatrice ou une agricultrice peut égrener des graines et cuisiner pour la famille ; moudre les céréales en surveillant son commerce. Aussi, la durée de travail telle que caractérisée dans le travail salarié structuré ne peut pas s'appliquer pour les femmes de l'économie informelle. Intervenir dans des activités multiples, souvent très différentes, oblige la femme à faire des choix pour passer d'une activité à une autre tout en respectant ses contraintes de temps. Pour gérer la diversité de ses tâches de production et de reproduction, les femmes dans l'économie informelle se servent de repères temporels quotidiens, hebdomadaires ou mensuels, à partir desquels elles organisent leurs activités. Toutefois, la frontière entre les activités productrices, reproductrices et communautaires est souvent bien ténue.

Pour mieux examiner ce temps de travail des femmes, l'étude a pris le parti de distinguer le temps de travail productif et reproductif. Cela permet de présenter les principales activités menées par la travailleuse de l'économie informelle dans chacun des segments de son travail productif et reproductif.

1.1. Le travail marchand des femmes de l'économie informelle : une pluriactivité économique mal appréhendée

Au Sénégal, plus de la moitié de la population en emploi (63,0%) a un emploi indépendant ou travaille à son propre compte. Le taux d'emploi des indépendants ou pour son compte propre est de 56,5% chez les hommes contre 73,7% chez les femmes. Les femmes s'activent principalement dans le commerce et la transformation des produits (34,6%), l'agriculture (33,6%) et le service domestique (13%).¹⁰

Cette partie de l'étude examine le temps de travail rémunéré des femmes dans quatre secteurs de l'économie informelle, où se retrouve la majorité des travailleuses sénégalaises de l'économie informelle. Il s'agit de : l'agriculture, la transformation des produits, le commerce et les services. Dès à présent, Il faut souligner que ces secteurs ne sont pas totalement étanches, et que la plupart des travailleuses de l'économie informelle allient plusieurs activités dans des secteurs économiques différents. Ainsi, l'agricultrice est aussi commerçante, artisane,

10

Agence Nationale de la Statistique du Sénégal (ANSD), 2014

transformatrice de produits ; la coiffeuse va, en sus, faire du commerce ; et la tanneuse se transforme en restauratrice le soir.

Si par le passé, cette pluriactivité économique était souvent pratiquée par des femmes âgées qui, ayant moins de charges familiales, ajoutaient à leur activité principale une activité subsidiaire, ce n'est plus vraiment le cas aujourd'hui. De plus en plus de travailleuses, de tout âge, exercent leurs activités rémunératrices dans plusieurs secteurs de l'économie informelle.

1.1.1 Le travail productif des femmes dans l'agriculture

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie sénégalaise. Considérée comme un levier pour le développement

climatique, à l'irrégularité des pluies, à la vétusté des infrastructures et au faible niveau technique des populations. Compte tenu du rôle que jouent les femmes dans la gestion des ressources du ménage (eau, énergie, alimentation), elles sont les premières victimes de la dégradation de l'environnement. Les difficultés que rencontrent les agriculteurs sénégalais les rendent fortement tributaires de la disponibilité des ressources économiques et de l'organisation du travail familial. Désormais, la division sexuelle du travail agricole est plus symbolique que réelle ; généralement, hommes et femmes se retrouvent dans toutes les activités culturelles et travaillent en priorité sur l'exploitation familiale, en fonction du calendrier décidé par le chef d'exploitation¹¹.

Au Sénégal, même si la majorité des ménages agricoles (84,7%) sont dirigés par des hommes, la proportion de femmes dans l'agriculture



social et économique, elle constitue 15,4 % du PIB et emploie une grande partie de la main d'œuvre sénégalaise (44,9%). Malgré ses atouts, le secteur agricole est précarisé par de nombreuses contraintes liées à la dégradation des sols, au changement

(48,2%) dépasse celle des hommes (42,4%). Cela, avec un paradoxe curieux car elles ont un faible accès à la terre : 75% des parcelles

11 Le temps alloué aux femmes par les chefs de ménage pour les travaux de leur champ individuel varie d'une exploitation à une autre.

exploitées appartiennent aux hommes¹². Ceci s'explique par le fait que, dans la plupart des communautés agricoles sénégalaises, les droits fonciers sont étroitement liés aux coutumes qui régissent le partage des terres entre les familles ; et que la législation a beaucoup de mal à être admise et appliquée. En effet, la Constitution du 22 janvier 2001 stipule que « *l'homme et la femme ont le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi* » ; et la Loi sur le Domaine National (1964) ne fait aucune discrimination en matière d'accès et de contrôle de la terre entre les hommes et les femmes ; notamment dans la définition des critères d'affectation de terres du domaine national : (i) être résident de la collectivité locale, (ii) avoir la capacité de mise en valeur personnellement ou avec l'aide de la famille. Ces critères d'affectation sont contrés par d'autres facteurs socio-culturels et des rapports sociaux de sexe qui limitent l'accès et le contrôle de la terre par les femmes, surtout en milieu rural sénégalais.

Quand bien même les coutumes et usages varient d'une région à une autre, généralement les femmes n'accèdent qu'à de petits champs de case individuels, qu'elles travaillent parallèlement aux champs familiaux tout en s'adonnant à leurs petites activités économiques qui leur donnent des revenus d'appoint. La conduite simultanée des multiples besognes assignées à la femme reflète aussi bien le respect des obligations traditionnelles que le souci d'améliorer les revenus monétaires. La détérioration des terres de cultures, la faible productivité des exploitations et le manque d'équipements accroissent le poids et le temps du travail des femmes.

En milieu rural agricole, la liberté pour la femme d'organiser son emploi du temps est étroitement liée aux travaux qui lui sont

affectés par le chef de famille et sa position dans la famille. Une partie non négligeable de son temps est souvent celle pendant laquelle elle travaille comme aide familiale dans les champs de son époux et/ou du chef de famille.

La majorité des agricultrices interrogées disent effectuer : un travail non rémunéré dans l'exploitation familiale où elles participent à la quasi-totalité des activités culturelles, cultivent leur propre petit champ, réalisent des activités génératrices de revenus (transformation de produits, commerce et artisanat), et remplissent leurs obligations reproductives et communautaires. Elles sont constamment occupées, ce que résume **Yacine** ainsi :

« Pour moi, l'hivernage est la période la plus contraignante, mais cela ne veut pas dire que je me repose en saison sèche. Durant la saison des pluies, en plus des travaux domestiques, des soins aux animaux, je dois impérativement travailler sur le champ de mon beau père et sur celui de mon mari. Si je ne le faisais pas, je ne pourrais pas mener mon commerce et cultiver mon petit champ ».

Outre les travaux des champs, en milieu rural, l'activité commerciale également pratiquée est organisée autour des produits de l'agriculture et de la pêche. Comme pour les travaux champêtres, une collaboration entre les hommes et les femmes est souvent nécessaire pour réaliser cette commercialisation qui est, aussi, fort révélatrice des rapports inégaux de pouvoir entre les hommes et les femmes. Ces dernières sont souvent utilisées une fois de plus comme aide-familiales pour la commercialisation ; et, réalisent de multiples tâches (transport, vannage, ensachage) qui ne sont point rémunérées. Ainsi, la journée de travail des femmes dans l'agriculture est particulièrement longue. En période d'hivernage, les agricultrices peuvent avoir

¹² Agence Nationale de la Statistique du Sénégal, 2017.

des journées de plus de 17 heures. Alimata souligne que, si elle veut travailler le matin sur sa parcelle, il lui faut se réveiller très tôt. En général, sa journée démarre à 5 heures du matin et se termine vers 23 heures le soir.

Toutes les femmes rurales interrogées développent une série d'activités économiques. En sus des travaux champêtres, elles font de la transformation de produits agricoles, de l'élevage de volaille et /ou de petits ruminants, de la cueillette et du commerce. Certaines d'entre elles s'adonnent, notamment en saison sèche, à du petit artisanat tel que : la production de panier, de nattes ou de la poterie ; la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Les plus pauvres, dont les terres familiales sont petites, s'emploient en sus comme ouvrières agricoles, particulièrement pour les semis ou les récoltes. Dans la région du Fleuve, il a été aussi noté que les femmes proches des grandes fermes agricoles y travaillent comme journalières dans la production de légumes et de fruits. Ce nouveau type d'emploi des femmes mériterait d'être mieux examiné en termes de déficit de travail décent dans l'agriculture.

1.1.2 Le commerce féminin dans l'économie informelle

Si les échanges commerciaux peuvent être considérés comme facteur de stimulation de la croissance, les inégalités de genre font que leurs avantages ne sont pas équitablement répartis entre les hommes et les femmes. Bien que les femmes s'investissent massivement dans le commerce, moins que les hommes, elles arrivent à tirer parti des opportunités qu'il offre. Selon les économistes de la Banque Mondiale, dans de nombreux pays africains, le petit commerce exercé par les femmes représenterait une part importante allant de 30 à 50% du PIB dans certains pays (Brown,

1995). Une publication de la Banque Mondiale – *Women and Trade in Africa: Realizing the Potential* – vient corroborer l'importance de la participation des africaines au commerce. Elle met en exergue « la fonction clé que les femmes exercent dans le commerce en Afrique et souligne la place indispensable qui doit leur être faite si le continent veut parvenir à exploiter pleinement son potentiel commercial. Dans la plupart des pays africains, les femmes occupent une place considérable dans le commerce, participant à la production de biens exportables, tant comme actrices du commerce transfrontalier que directrices et propriétaires d'entreprises actives dans ces échanges ».¹³

Au Sénégal, le commerce féminin est caractérisé par : un bas niveau de productivité, un capital modeste, des compétences féminines insuffisantes, des conditions de travail difficiles, une absence de protection sociale et des problèmes d'insécurité, de violence et de harcèlement sur le lieu de travail. À ces caractéristiques, il faut ajouter la difficulté que rencontrent les femmes à équilibrer leur vie familiale et leur vie professionnelle, quand bien même cette activité est souvent choisie par les femmes pour mieux répondre à leurs obligations familiales.

Dans l'économie informelle, les femmes exercent différents types de petit commerce : revendeuses de produits variés et denrées alimentaires, commerçantes au marché (ou à sa périphérie), vendeuses à la sauvette dans la rue, ou « tablières »¹⁴. Dans ce secteur, il y a une grande différence entre le commerçant et la commerçante de l'économie informelle, le « marchand » et la « vendeuse ». En général,

13 Women and trade in Africa: realizing the potential (English). Washington, D.C.: World Bank Group. <http://documents.worldbank.org/curated/en/115591468211805723/Women-and-trade-in-Africa-realizing-the-potential>
14 Petite étale que la femme met devant la porte de sa maison ou sur le trottoir d'une rue passante.

le premier s'est constitué un capital initial conséquent qu'il lui permet, grâce à ses relations, d'acheter des produits en gros (poissons, légumes, denrées alimentaires, etc.), et le plus souvent de le placer à crédit auprès des "vendeuses". Ces dernières travaillent au jour le jour, en fonction de la possibilité qu'elles ont d'obtenir le produit à crédit. Cette opportunité est fonction d'éléments que la vendeuse ne maîtrise pas toujours, tels que son retard à arriver au marché, l'humeur du marchand ou sa préférence à céder le produit à une autre vendeuse. Le crédit est journalier avec un taux d'intérêt exorbitant : pour 5000 F CFA de marchandise, la vendeuse doit rendre à son créancier 6000 à 6500 FCFA à la fin de la journée. Après remboursement, le bénéfice de la vendeuse varie en moyenne entre 500 et 1000 F CFA pour plus de 10 heures de travail¹⁵.

Une étude, réalisée par le BIT sur les discriminations entre les sexes dans l'économie informelle¹⁶, indique que les femmes démarrent en moyenne leur journée de travail à 7 heures du matin pour la terminer à 20h, soit une journée de travail de 13 heures. Cela a été corroboré lors des entretiens avec les commerçantes. Cependant, les commerçantes de produits frais (légumes et poissons) ont précisé que deux à trois fois par semaine, elles commencent à 5 heures du matin pour aller chercher la marchandise, ce qui allonge leur journée de travail. À cette journée de travail, s'ajoute les tâches domestiques et autres obligations familiales et communautaires. Ainsi, la majorité des commerçantes qui ont été interviewées disent se réveiller à 5 heures le matin, pour se coucher au plus tôt à minuit.

D'autres jeunes commerçantes disent exercer leur commerce devant la porte de leur domicile car elles n'ont personne pour garder leurs jeunes enfants ; et malgré tout,

leur temps de travail n'en est pas pour autant réduit. Dans l'entretien de groupe, une jeune commerçante estime qu'elle perdait plus de temps à s'occuper de son mari que de ses enfants.

« Il m'a permis de vendre au marché qu'à condition qu'il n'en pâtisse pas. Comme il finit sa journée à 15h30, il veut avoir son repas. Le soir, je cuisine donc le diner du jour et le déjeuner du lendemain que la petite domestique lui réchauffera. Je dois aussi me réveiller très tôt pour faire la toilette de mes enfants, m'occuper du petit déjeuner et aller puiser l'eau. Et, je ne peux pas travailler le dimanche car je dois lui faire son linge et m'occuper des visiteurs. Parfois, j'ai hâte qu'il prenne une deuxième femme pour que nous partagions les tâches ».

En effet, dans les ménages polygames, lorsque les co-épouses s'entendent bien, elles arrivent à se partager les tâches domestiques, comme l'étude l'abordera dans le chapitre 2.

1.1.3 Les activités féminines de transformation des produits

Au Sénégal, le secteur de la transformation artisanale est très développé en milieu urbain et fournit un service adapté au pouvoir d'achat des populations. Il joue aussi un rôle de premier plan dans la valorisation des céréales locales et des produits halieutiques.

La transformation des céréales sèches se fait en général en deux étapes, à savoir : (i) le séchage et le stockage qui constituent les premières phases du processus de transformation ; et (ii) le battage et le vannage du produit. Après le premier traitement, les

15 1 euros = 656 Francs CFA

16 Discrimination entre les sexes dans 3 secteurs de l'économie informelle, BIT 2015

céréales qui se présentent sous la forme de farines ou de grains entiers sont transformées en produit fini à la maison ou dans de petites entreprises artisanales. Les produits que l'on trouve le plus couramment sont des aliments ayant la consistance d'une bouillie ou d'une pâte comme les denrées cuites au four ou à la vapeur : couscous, «*tiakri*», aliments à base de grains entiers, pâtes et nouilles, boissons fermentées, friandises et aliments de sevrage. Ces denrées à base de céréales jouent un rôle important dans l'alimentation familiale.

Le secteur de la transformation des produits halieutiques est dominé à 90 % par les femmes qui tirent de cette activité des revenus substantiels. Les productions sont localisées le long de la façade maritime et au niveau de certains estuaires, aussi bien dans les zones rurales qu'en milieu urbain. Les plus grandes unités de production sont localisées dans les régions de Thiès (Mbour, Joal, Kayar et Fass Boye), Dakar (Pikine, Rufisque et Bargny), Ziguinchor (Kafountine), Fatick et Saint-Louis (Langue de Barbarie). De l'avis de Moustapha Dème, chercheur au Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT), la transformation artisanale du poisson est un secteur dynamique et constitue le «seul maillon de la chaîne de valeur que les femmes absorbent à plus de 90 %». En plus, l'activité occupe 30 à 40 % des débarquements et jusqu'à 75 % dans certaines zones, comme celles de la Casamance par exemple. Même les déchets issus du traitement du poisson qui posaient jadis un problème d'hygiène de l'environnement sont désormais revendus et utilisés comme engrais au niveau du maraîchage, ou encore transformés en farine de poisson destinée à l'alimentation du bétail. Il existe différentes techniques de transformation du poisson et une variété de produits finis. Il s'agit notamment : (i) des produits fermentés et séchés au soleil ; (ii) des produits braisés séchés ; (iii) des produits salés et séchés ; et (iv) des produits fumés.

Dans le secteur de l'artisanat, les femmes sont aussi très présentes, notamment dans le tannage des peaux. Au Sénégal, le tannage constitue une activité traditionnelle qui est pratiquée en grande partie par l'ethnie maure et exclusivement réservée aux femmes. La collecte des peaux se fait au niveau des abattoirs ou des marchés (achat). À l'occasion des fêtes religieuses, les femmes font aussi du porte-à-porte pour collecter les peaux qui leur sont offertes gracieusement. La peau de mouton est le produit le plus prisé du fait de sa solidité et de sa souplesse. Le processus de transformation de la matière première peut durer plusieurs jours. De façon pratique, la peau est trempée dans une bassine contenant de l'eau et de la chaux durant quatre jours pour enlever les poils, puis dans de l'eau contenant du «*Nèb-Nèb*», ¹⁷ afin d'adoucir le produit et d'enlever les restes de graisse et de chair. À l'issue de ce premier traitement, la peau est trempée dans de l'eau contenant du son et du fumier pour la rendre lisse. Les dernières phases du processus sont le nettoyage, le séchage au soleil et la commercialisation sur les marchés (Dakar constitue la principale destination des produits du tannage).

De manière générale, toutes les activités de transformation nécessitent plusieurs phases de travail longues, pénibles et fastidieuses car les femmes utilisent un équipement rudimentaire. Par ailleurs, en plus de la transformation du produit, il revient à la femme de le commercialiser. N'ayant pas le temps matériel de le vendre à l'unité, ce sont en général les hommes qui achètent le produit en quantité pour le revendre. Ces marchands appelés communément les «*bana-bana*» sont souvent critiqués par les femmes qui les accusent d'être des exploiters. Plusieurs interlocuteurs font observer que les «*bana-bana*» achètent le produit fini à très bas prix auprès des femmes transformatrices pour le revendre à des clients nantis, avec des marges

17 Poudre de gousses d'acacia nilotica

bénéficiaires confortables. Cette configuration des rapports entre hommes et femmes dans le milieu de la transformation des produits suscite des interrogations sur les possibilités d'accès aux marchés pour ces actrices qui restent au bas de l'échelle économique, alors qu'elles assurent les tâches les plus pénibles de la chaîne de valeur.

Dans la transformation des produits, le temps de travail est long et les femmes font plusieurs tâches successivement. Par exemple, écailler du poisson tout en surveillant celui qui est dans le four ; gratter une peau tout en remuant de temps à autre celles qui sont déjà dans la cuve ; piler le mil ou recevoir un client pendant que le couscous cuit, etc. Les horaires de travail sont assez similaires à celles des commerçantes. En général, la journée de travail commence à 7 heures et se termine vers 18 heures. Sauf pour celles qui transforment les produits céréaliers à domicile, les autres transformatrices (artisanat, produits halieutiques) doivent se rendre sur leur lieu de travail et perdent une heure, voire deux, pour effectuer le trajet.

1.1.4 Les femmes dans le secteur informel des services

Les femmes sénégalaises développent de nombreuses activités de services dans l'économie informelle : restauration, coiffure, couture et travail domestique. Au Sénégal, on estime que le travail domestique occupe une majorité des femmes dans le secteur des services. Il est difficile de quantifier les travailleurs et travailleuses domestiques du fait que nombre d'entre eux ne sont pas reconnus comme travailleurs dans les enquêtes sur la population active et dans les statistiques du travail. Ainsi, au Sénégal, l'OIT estime que 99,7 pour cent des travailleurs domestiques exercent un emploi informel¹⁸.

¹⁸ Aperçu de l'informalité en Afrique francophone, OIT, 2018.

Sous l'effet de l'intégration massive des femmes dans la population active, de l'intensification du travail et de l'insuffisance des mesures permettant un partage équilibré des responsabilités familiales, la demande de main d'œuvre domestique est croissante. Le travail domestique occupe une frange importante de la population féminine, notamment les jeunes filles issues de milieux défavorisés et qui n'ont pas bénéficié d'un accès adéquat à l'éducation et à la formation. En effet, l'entrée des jeunes filles sur le marché du travail domestique fait généralement suite à leur exclusion du système scolaire, à des drames familiaux (décès du père qui subvenait aux besoins de la famille, divorce ou décès du mari) ou à la pauvreté des familles.

Pourtant, jusqu'à une période relativement récente, le travail domestique n'était pas considéré comme une véritable activité économique. Cette vision du travail domestique découlait du fait que l'activité est concentrée sur des tâches qui sont traditionnellement effectuées gratuitement par les femmes dans leurs foyers.

En règle générale, le travail domestique se déroule dans des conditions précaires à cause de plusieurs facteurs, notamment : (i) le caractère informel du marché du travail qui échappe aux régulations officielles ; (ii) le contrat tacite, non écrit et peu avantageux qui est imposé aux travailleurs (H/F) ; et (iii) la vulnérabilité des employé(e)s domestiques qui travaillent près de douze heures par jour, sans être déclaré(e)s par leurs employeurs¹⁹. Il convient de souligner que le secteur du travail domestique est caractérisé par une différenciation entre les hommes et les femmes dans la répartition

¹⁹ En plus de la longueur des journées de travail, les travailleuses domestiques n'ont pas droit à des congés annuels. Elles ne bénéficient pas, non plus, de congés de maternité, ni de maladie. De fait, la pénibilité du travail entraîne souvent une dégradation précoce de la santé des personnes qui exercent cette activité.

des tâches et des responsabilités, dans l'accès à l'embauche, ainsi que dans le traitement réservé au personnel domestique. Un autre trait caractéristique du secteur du travail domestique concerne la présence massive d'enfants travailleurs, en particulier des jeunes filles. Malgré son importance, le travail domestique sous-évalué et peu réglementé, est, bien souvent, synonyme de charge écrasante. Les journées des travailleuses domestiques sont longues et les activités exercées dans le cadre du travail domestique sont diverses : cuisine, lessive, ménage, garde des enfants et des personnes âgées, courses. En l'absence d'un contrat écrit et signé par les deux parties (employeur et employé), les tâches assignées à la travailleuse domestique ne sont pas définies de façon claire et précise et, elles voient leur charge de travail augmenter au fil du temps. En effet, il est fréquent que l'employeur demande à son personnel domestique d'exécuter des tâches qui ne relèvent pas de ses obligations contractuelles, telles que définies oralement au moment de l'embauche. C'est le cas de Khady qui a été embauchée pour faire la cuisine, les courses et le ménage et qui a vu au fil des jours sa patronne lui demander de faire le linge des enfants²⁰.

Lorsque la travailleuse domestique vit avec ses employeurs, les heures de travail sont à rallonge. D'après les entretiens réalisés, sa journée est de 15 heures. Elle se lève en général à 6 heures 30 mn pour préparer le petit déjeuner et ne se couche jamais à 21 heures, devant faire la vaisselle après le dîner. Aïssatou, dit « ne jamais se coucher avant minuit. Mes patrons dînent tard et je dois attendre dans la cuisine qu'ils terminent leur repas pour débarrasser et faire la vaisselle ». Celles qui viennent travailler tous les jours, en général les femmes mariées ou en charge d'enfants, doivent se réveiller

très tôt pour arriver sur leur lieu de travail vers 7 heures 30 minutes, avant le départ des employeurs et rentrent vers 18 heures, à leur retour. C'est le cas de Lala qui habite la banlieue et qui travaille en centre-ville : « je quitte mon domicile à 6 heures du matin et ne suis jamais rentrée avant 19 heures ». En général les travailleuses qui habitent chez les employeurs ont leur dimanche de libre, ce qui n'est toujours pas le cas pour celles qui se rendent au travail quotidiennement. Par ailleurs, les nouvelles difficultés rencontrées par les ménages sénégalais les conduisent de plus en plus à engager des domestiques quelques jours dans la semaine, en général 2 à 3 fois par semaine. Ce phénomène nouveau, qui réduit drastiquement leurs revenus²¹, les conduit à multiplier leurs employeurs.

À côté du travail domestique, une large part des femmes de l'économie informelle s'active aussi dans la restauration, la coiffure ou la couture. Ce type de travail est aussi constitué d'une multitude d'activités. Ainsi, la restauratrice doit aller faire ses courses, préparer les plats (au moins deux variétés pour offrir un choix aux clients) puis aller les vendre. Les heures de travail s'étalent, en moyenne pour les restauratrices de 6 heures du matin à 17 heures le soir. C'est le cas de

Mariamama :

« Je dois quitter mon domicile à 6 heures pour aller au marché afin d'y trouver les meilleurs produits. Je reviens chez moi vers 9 heures et je cuisine. À 12 heures, je vais au coin de la rue pour installer ma gargote. Je sers les clients jusqu'à 15 heures, puis retourne faire des beignets que je reviens vendre à 17 heures. Je reste parfois jusqu'à 20 heures. Je range mon étal puis rentre à la maison vers 21 heures ».

20 Discriminations et inégalités de genre chez les travailleurs et travailleuses domestiques au Sénégal. BIT, 2015.

21 Lorsqu'elles sont employées à la journée, les travailleuses gagnent en moyenne 2.000 FCFA par jours, soit 4 US dollars.

Il est à relever que la majorité des femmes de l'économie informelle ont une pluralité d'activités économiques. Toutes celles interrogées en ont au moins deux. Cela est dû à leur volonté de se constituer et d'accroître leurs revenus malgré la précarité de leur travail. Plus que les hommes, les femmes doivent faire face à une très forte concurrence dans l'exercice de leurs activités économiques. En effet, ne nécessitant ni capital financier important, ni savoir-faire spécifique, les entreprises qu'elles mènent sont hautement concurrentielles. Comme les femmes le font remarquer, dès qu'une activité économique "marche bien" elle est reprise par toutes les femmes du quartier. Elles sont devenues des "touche à tout" de l'économie informelle.

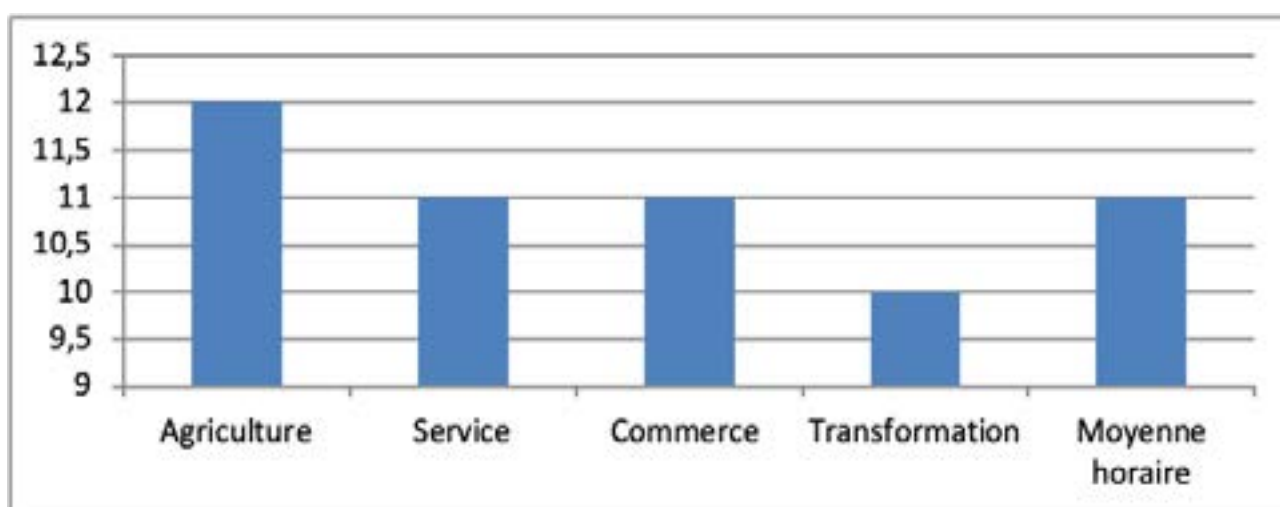
Quel que soit le travail exercé, dans l'économie informelle, les femmes ont des journées à rallonge. À quelques rares exceptions, toutes celles rencontrées se lèvent à 5 heures 30 du matin et se couchent, au plus tôt, à 22 heures, quels que soient leur âge ou leur situation matrimoniale. Mais il ne fait pas de doute que les jeunes femmes avec des enfants en bas-âge, lorsqu'elles travaillent, doivent faire beaucoup de sacrifice pour allier toutes leurs obligations.

Le graphique 3 a été réalisé sur la base des entretiens menés avec les femmes pour définir leur temps de travail productif. Il inclut le temps passé pour se rendre et revenir de leur site de travail. Toutes les travailleuses interrogées ont souligné qu'elles passent autant, sinon plus de temps que leurs époux dans leurs activités économiques, lorsqu'ils en ont. En effet, il est bon de souligner que de nombreuses femmes, notamment les plus jeunes, sont en réalité des « cheffes de famille de fait », car les époux ne travaillent pas ou ont des activités économiques occasionnelles.

1.2 Le travail de reproduction des sénégalaises de l'économie informelle

Qu'elles travaillent dans l'économie formelle ou informelle, la contribution des femmes sénégalaises à l'entretien et au bien-être de la famille est essentielle à la survie des familles et des communautés. La division sexuelle du travail, telle qu'elle existe dans la société sénégalaise, oblige les femmes,

Graphique 3: Temps de travail marchand des femmes de l'économie informelle par secteur



Sur la base des entretiens réalisés

particulièrement les femmes pauvres, à consacrer une partie importante de leur temps aux activités de reproduction. En plus de ces dernières, elles s'investissent énormément dans des activités communautaires, nécessaires à la cohésion sociale. Dans l'économie informelle, ces multiples obligations, qui allongent la journée de travail des femmes, ont des impacts négatifs sur leur santé, limitent leur accès à l'instruction, restreignent leurs activités économiques. Elles favorisent le travail des enfants et la déscolarisation des filles, freine leur accès à des niveaux d'études élevés. Ces nombreuses obligations font du temps une ressource rare et précieuse.

Au Sénégal, comme dans bien d'autres régions du monde, l'aptitude des femmes à participer au marché du travail et à générer des revenus dépend, dans une large mesure, des autres contraintes qui s'exercent sur leur temps ; particulièrement, le travail non rémunéré qu'elles accomplissent dans leur ménage, la famille et la communauté.

Lorsque l'on examine la relation entre travail rémunéré et non rémunéré, les études sur l'utilisation du temps montrent que les femmes consacrent plus de temps au travail en général, moins de temps au travail rémunéré et ont moins de temps libre que les hommes. Les femmes passent plus de temps que les hommes à dispenser des soins et à accomplir des tâches domestiques. Les entretiens menés dans le cadre de cette étude montrent, qu'en moyenne, les femmes travaillent 2 à 3 heures de plus que les hommes, ce que d'autres études sur la question semblent corroborer²².

Cette partie du rapport va d'une part, examiner les travaux reproductifs des travailleuses de l'économie informelle dans la cellule familiale et dans la sphère communautaire, et d'autre part analyser les relations de genre qui les sous-tendent.

1.2.1 Les responsabilités familiales et communautaires des femmes dans l'économie informelle

Au Sénégal, la division sociale du travail, telle qu'établie dans la société, oblige les femmes à mener de front activités productives et reproductives, alors que les hommes peuvent se concentrer sur leur rôle économique et assumer les responsabilités familiales de manière ponctuelle. Dans la plupart des ménages, la possibilité pour la femme de s'adonner à une activité économique est assujettie à l'accomplissement de l'ensemble des tâches de reproduction qui lui sont assignées.

Dans l'espace familiale les responsabilités qui incombent aux femmes, dans leur quasi-totalité, sont caractérisées par les tâches domestiques : cuisine, courses, ménage, corvée d'eau et de combustible, lessive ; et, les soins à donner aux enfants, aux malades et aux personnes âgées. Le plus souvent, les hommes se contentent de surveiller de temps à autres les enfants. Des entretiens, il ressort que les femmes consacrent 3 à 4 heures par jour à ces tâches familiales. En effet, les femmes ne bénéficient pas d'équipements ménagers pour leur faciliter la tâche. Pour préparer les repas, la plupart doivent allumer le feu, piler les condiments, et pour les femmes rurales s'ajoutent la recherche de bois de chauffe, la mouture, le vannage et le pilage des céréales (tâches moins effectuées en milieu urbain). Le linge et le ménage se font à la main : pas de machine à laver ni d'aspirateur. Lors des entretiens, les jeunes femmes soulignent leur impatience de voir grandir leurs enfants. « *Quand ils sont des bébés, cela est tenable. Nous les mettons sur le dos toute la journée et vaquons à nos activités.*

22 La situation de la femme en Afrique de l'ouest et du centre, septembre 2000 - UNICEF

Mais dès qu'ils commencent à marcher, cela devient intenable ; nous sommes obligées de les surveiller et de leur courir après. Cela retarde énormément notre travail. Et, quand ils sont malades, alors c'est l'activité économique qui s'en ressent, nous restons parfois toute une semaine sans travailler, accumulant les pertes et à chaque fois avoir du mal à s'en remettre ». Aida sait de quoi elle parle ! Jeune mariée, elle a un bébé de 6 mois et l'aînée a 2 ans et demi. N'ayant personne pour les garder, ils sont collés à elle toute la journée.

Toutefois, la pénibilité et le temps consacré à ces obligations vont dépendre de facteurs tels que la taille de la famille, la présence d'infrastructures de base (eau courante et électricité), l'accessibilité aux services sociaux et la capacité économique du ménage. En général, plus le ménage est pauvre, plus ces obligations seront lourdes pour la femme. Voici le récit de **Asta K**, 5 enfants, commerçante au marché Castor :

« Je me lève tous les jours à 5 heures du matin. Je fais chauffer de l'eau pour la toilette de mon mari, je me lave et le réveille. Pendant qu'il fait sa toilette, je prépare le petit déjeuner. Nous prions, puis je réveille les 2 plus grands pour qu'ils se préparent pour l'école. Je dresse le petit déjeuner pendant qu'ils vont acheter du pain. Je réveille ensuite les trois autres. Au plus tard à 7 heures, je quitte la maison pour me rendre au marché, en emmenant mon dernier fils sur le dos. Lorsque je dois aller chercher des marchandises, c'est ma fille qui s'occupe du petit déjeuner car je dois partir dès 5 heures pour trouver de beaux légumes. Elle a dix ans et a quitté l'école car elle ne travaillait pas bien. Son père a donc décidé qu'elle reste à la maison pour m'aider. Elle s'occupe donc du ménage et garde son petit frère de 4 ans. Le soir, je quitte le marché à 18 heures, mais, à cause des embouteillages, j'arrive rarement à la maison avant 19 heures. Alors, je fais la cuisine du soir, et parfois le linge ou le ménage de ma chambre. En général, nous mangeons vers 22 heures. Les petits regardent la télévision, moi je fais ma toilette et mes prières. À 23 heures je vais me coucher. Cela se fait 7 jours sur 7 sauf quand j'ai une cérémonie familiale ou dans le quartier, il m'arrive alors de ne pas aller au marché ou de rentrer plus tôt. Depuis 2 mois, mes journées se sont allongées. La mère de mon mari souffrante s'est installée chez nous. Comme elle est très vieille c'est moi qui l'aide à faire sa toilette le soir et qui l'accompagne au dispensaire. Cela me prend du temps et lorsque je dois la conduire à l'hôpital, je perds souvent ma journée de travail. Mais je ne peux rien dire, c'est ma belle-mère ! ».

Ce récit ressemble fort à celui de **Seynabou**, mère de 4 enfants :

« Je me réveille le matin à 5 heures 30 pour faire chauffer l'eau du bain de mon époux. Je me lave, prépare le petit déjeuner, commence le repas du soir et vaque à quelques tâches ménagères. Vers 7 heures, quand mon mari va à l'usine, je termine le repas et le ménage avant d'aller prendre de l'eau à la borne fontaine. Puis, je donne à manger aux deux plus grands enfants et les conduit chez ma mère avant de me rendre sur le site de tannage. J'y reste jusqu'à 19 heures. Au retour, je récupère les enfants chez ma mère, donne à manger aux moutons, réchauffe et sers le repas. Après, je termine mes tâches ménagères, me lave et vais me coucher vers 23 heures ».

Quel que soit le milieu, il n'est pas question de faire passer son entreprise avant la préparation des repas, le ménage, la lessive ou les soins aux enfants, aux malades ou aux personnes âgées. Pourtant, contrairement à la croyance populaire sénégalaise qui fait peser sur le mari la charge matérielle du ménage et laisse à l'épouse le choix de l'affectation de ses ressources, les femmes de l'économie informelle n'ont qu'un contrôle restreint sur leurs revenus. Il ressort des entretiens, à quelques rares exceptions, que les femmes dépensent une large partie de leurs avoirs dans l'alimentation familiale, les soins de santé, l'éducation des enfants. Ces obligations économiques familiales, outre qu'elles privent la femme de ressources propres à investir dans son entreprise, ne lui permettent pas non plus de rétribuer un travailleur ou une travailleuse domestique. Seul 12% des personnes interrogées ont une aide à domicile ; 90% utilisent leurs filles pour les appuyer dans les travaux domestiques. Dès leur jeune âge, les filles sont amenées à appuyer leur mère dans les tâches domestiques, puis dans leurs activités économiques. Lors des entretiens, même si toutes les femmes ont reconnu l'importance de l'éducation des enfants, elles ont souligné la nécessité de disposer d'une main d'œuvre pour les travaux domestiques. Notons au passage que la discrimination faite aux filles se retrouve dans les systèmes d'apprentissage traditionnel, moyen primordial de formation dans l'économie informelle. Il permet de s'initier à une profession, d'avoir une qualification et introduit le jeune garçon ou la jeune fille sur le marché du travail. Cependant, les garçons reprennent les activités des pères (plus qualifiantes et rémunératrices) et les filles celles des mères (plus précaires et vulnérables). Cette différenciation dans l'apprentissage approfondit le fossé entre les genres. La faiblesse du capital humain féminin qui en découle, se répercute directement et négativement sur le travail des femmes.

Ainsi, la plupart de leurs activités économiques, qui ne nécessitent ni connaissances ni technologies particulières, sont physiquement éreintantes et peu productives. Lorsque l'on sait, à quel point les tâches liées aux activités de reproduction sont pénibles, répétitives et « mangeuses de temps », l'on doit s'interroger sur la capacité des femmes à y répondre. L'emploi du temps des femmes, tel qu'il ressort des personnes enquêtées, laisse apparaître qu'elles sont les premières à se lever et les dernières à se coucher, et que la moyenne de leur temps de travail peut être estimée à 15 heures. Toutefois, il faut relever, qu'en période hivernale, les agricultrices, en combinant les travaux champêtres aux activités familiales, se retrouvent avec des journées de 17 à 20 heures. Quelles que soient les tâches culturelles qu'elles effectuent, rien ne doit les détourner de leurs obligations familiales, et souvent de leurs obligations communautaires.

Le rôle communautaire de la femme au Sénégal s'explique par l'ensemble des droits et obligations qu'un individu a et assume dans sa communauté, son village ou son quartier. Les obligations communautaires, si elles se traduisent par des contraintes économiques (dons /contre-dons, cotisations, transferts monétaires), revêtent aussi des contraintes de temps.

Au Sénégal, comme ailleurs en Afrique, les normes culturelles obligent les individus à respecter leurs obligations vis-à-vis de la communauté. Les fonctions communautaires sont, elles aussi, sous-tendues par la division sexuelle du travail, et les tâches attribuées aux femmes peuvent être perçues comme le prolongement de leur fonction domestique. Ainsi, lors des cérémonies (baptême, mariage, décès), elles ont en charge les tâches liées à l'organisation, à l'animation de la cérémonie et à la préparation des repas. Parallèlement, notamment dans l'économie informelle, elles participent aux organisations collectives

impliquant des activités multiples. Dans leur ensemble, les femmes sénégalaises ont des traditions d'entraide et de solidarité qui s'expriment à travers différentes formes d'organisations ancestrales et modernes. Ces organisations ont des fonctions culturelles, religieuses et socio-économiques importantes. D'une part, elles permettent aux femmes de se relier aux communautés auxquelles elles appartiennent, c'est le cas des associations religieuses, culturelles, de quartiers, et les regroupements de ressortissants d'une région, d'un village ou d'une famille élargie. D'autre part, elles offrent aux femmes un espace commun de résolutions des problèmes socio-économiques, telles que les associations socio-professionnelles, les Groupements d'Intérêt Économique (GIE), les associations d'épargne-crédit.

Dans l'économie informelle, le dénuement de la majorité des travailleuses conduit les femmes à se regrouper dans des nouvelles formes de solidarité, fondées sur une identité d'intérêt et une communauté de destin. Ainsi, voyons-nous dans les quartiers et les villages se développer, de manière endogène, une multitude d'organisations de femmes qui tentent de pallier leurs problèmes économiques et sociaux les plus criards. Cette participation aux activités communautaires, notamment à travers les organisations, occupe une partie assez conséquente du temps des femmes. Toutes les femmes interrogées participent simultanément à, au moins, trois organisations : une socio-professionnelle, une de quartier ou de village et une tontine. Au sein de chaque association, la femme a des obligations de présence, notamment lors des rencontres hebdomadaires ou mensuelles, tout comme elle est tenue d'assister aux cérémonies des membres (mariage, baptême, décès). Il faut cependant relever que pour les femmes, notamment celles de l'économie informelle, l'adhésion aux organisations socio-économiques est particulièrement

importante, car elles y assument pleinement leur condition « d'être humain » au-delà des rôles et fonctions que la société leur impose. Subséquemment à l'aspect économique, ces regroupements constituent de véritables « échappatoires » pour noyer leurs soucis quotidiens, rompre un moment avec la routine du fardeau familial. Dans ces espaces la parole est libre : elles échangent leurs expériences, se livrent à des confidences, s'enrichissent mutuellement.

La participation des femmes aux activités communautaires, notamment aux cérémonies familiales, peut être corrélée à une sorte de contrat social les liant à leur communauté. La non-participation à ces activités peut faire l'objet de stigmatisation, ou de rejet vis-à-vis de sa communauté. Des entretiens, nous décelons un véritable « stress » lié à ces obligations. La hantise d'être mal vue et mal comprise par la communauté ou la famille du fait de n'avoir pas assisté à une rencontre ou une cérémonie, est très perceptible chez chacune de ces femmes. C'est comme si elles craignent d'être désignées à la « vindicte populaire ».

Comme le dit **Habibatou** :

« En ne remplissant pas mes obligations, je vais me détacher du groupe ou de la famille ; et j'en aurais honte. Il m'arrive d'avoir plusieurs obligations familiales et communautaires qui se succèdent dans la semaine et réduisent mon temps de repos ».

Par ailleurs, dans l'économie informelle, les travailleuses les plus âgées délèguent certaines tâches domestiques à des membres plus jeunes de la famille, tels que les brus ou les coépouses, et en contrepartie surveillent les enfants et l'espace familial.

Pour illustrer la charge de travail des femmes, nous présentons une journée type de **Fatou**

Thiaw. À la fois tanneuse et restauratrice de rue, mère de deux enfants, elle assume seule les charges domestiques. À écouter **Fatou**, avec la voix cassée par une dure journée de labeur, il y a lieu de se demander comment parvient-elle à allier ses activités économiques et sa vie familiale ? Au début de l'entretien, interrogée sur son temps de travail, très sarcastique Fatou répond : « *Mon temps de travail ? Moi, je ne connais pas de répit. Mettez toute la journée !* ». Voici comment, avec ses mots, elle nous la décrit.

« Je me lève chaque jour à 5 heures du matin pour préparer « le lakh » (bouillie de mil) que je vends le matin. Après avoir posé la marmite sur le feu, je me mets simultanément à : préparer les ingrédients devant accompagner la bouillie de mil (le lait caillé et la pâte d'arachide mélangée au fruit du baobab), nettoyer la maison, faire la vaisselle, m'occuper des enfants et ranger le service de restauration (assiettes, cuillères etc.). À 8 heures, je quitte la maison pour aller vendre la bouillie. Arrivée à mon étal, je démarre le service de petit déjeuner pour finir à midi. Aussitôt après, je range tout le matériel que je vais déposer à la maison avant de me rendre au marché. De retour du marché, je m'affaire autour du repas familial et à la préparation de la sauce pour les « fataya » que je dois servir vers 18 heures à mes clients. Après avoir servi le déjeuner aux membres de ma famille, je me tourne vers la vaisselle, le nettoyage et le lavage des graines de mil pour la bouillie du lendemain. À 15 heures, je me rends à la tannerie pour entamer ou poursuivre le travail de tannage jusqu'à 17 heures 30 minutes. Je retourne à la maison ; mon matériel sur la tête, je me redirige vers mon autre lieu de travail du soir. Sur place, à 18 heures, je démarre la production des fataya ²³(cuisson sur place et service en même temps). À 19 heures, je retourne à la maison déposer le matériel, me rends au marché pour faire moudre le mil et acheter divers produits pour mon commerce de lakh.²⁴ Une fois arrivée à la maison, vers 19 heures 30 minutes, je procède à la transformation de la farine de mil en de fins granulés (arraw),²⁵ à la fermentation du lait et à la préparation du repas du soir. Après le diner, je fais la vaisselle, nettoie la maison et range mes ustensiles et matériel de restauration, jusqu'à 22 heures. Tous les deux jours, je fais le linge de la famille avant d'aller au lit aux environs de minuit ou 1 heure du matin. Voilà mon lot quotidien ».

Contrairement à la plupart des tanneuses qui passent leur journée à la tannerie, Fatou ne se rend sur le site que pour y effectuer ses

tâches du jour. Lorsqu'elle a des commandes importantes, elle y reste plus longtemps, ce qui décale et allonge sa journée.

- 23 Un délicieux beignet africain en forme de chausson, farci soit à la viande ou au poisson comme le thon. Ces pastels (ou pastelles) sont servis avec une sauce en bien épicée, en guise d'entrée ou en apéritif
- 24 Le **lakh** est une bouillie de mil accompagnée de lait caillé sucré. Au **Sénégal** il est souvent dégusté le soir, de temps en temps le matin,
- 25 L'**Arraw** de **mil** est obtenu à base de farine de **mil** au préalable trié, lavé, moulu. Puis roulé avec quelques gouttes d'eau jusqu'à obtention de granules grosses ...

Le tableau suivant récapitule une journée de travail type de **Fatou Thiaw**.

Horaire	Activités
Lever 5 h du matin	
5 h – 8 h	Préparation du <i>lakh</i> (Bouillie de mil)
	Tâches domestiques (ménage, soins aux enfants, vaisselle)
8 h – 12 h	Commercialisation du <i>lakh</i>
12 h – 15 h	Préparation du déjeuner familial
	Préparation de la sauce et de la pâte des <i>fatayas</i> (beignets de viande)
	Déjeuner
	Vaisselle
	Lavage du mil (pour la bouillie)
15 h – 17 h 30	Travail à la tannerie
17 h 30 – 18 h	Retour à la maison et trajet vers le lieu de vente des <i>fatayas</i>
18 h – 19 h	Vente des <i>fatayas</i> (qui sont cuits sur place)
19 h – 19 h 30	Courses au marché pour moudre les grains de mil
19 h 30 – minuit	Préparation du <i>lakh</i> (mouture de la farine en grains – fermentation du lait)
	Préparation du diner familial
	Tâches domestiques
	Linge familial (tous les 2 jours)

1.2.2 Rapport de genre et partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle

Dans la société sénégalaise, les femmes ont avant tout un statut d'épouse et de mère qui oriente leur éducation et conditionne l'évolution de leur vie. Le mariage répond à des obligations sociales, religieuses et économiques ; et, lui seul permet à la femme d'acquérir une légitimité et une place dans la communauté en tant qu'adulte, d'avoir une relation avec un homme et de procréer²⁶. Même s'il est en légère baisse, le taux de

²⁶ Le modèle conjugal socialement reconnu attend d'une femme qu'elle soit soumise et obéissante et une bonne mère, Lecarme, 1999

fécondité des femmes est encore de 5,45 en 2020 (Chiffres Banque Mondiale).

Dans l'économie informelle, où la tradition et la religion sont prégnantes, et l'éducation moindre, c'est en tant qu'épouse et mère que les femmes se définissent et se reconnaissent. En raison des fonctions de régulations sociales reconnues au mariage, les filles entrent très jeunes en union féconde, ce qui a pour corollaire les maternités à risques (précoces, rapprochées et nombreuses). Ce statut marital et maternel, s'il confère aux femmes un certain prestige social (l'absence de descendance est considérée comme une malédiction), il ne leur accorde pas une position primordiale dans la famille et la communauté. Dans la famille, la femme est placée sous l'autorité de son époux auquel elle doit soumission et obéissance. Les discours établissent des liens étroits entre le comportement parfait de la femme mariée et

sa progéniture : « *Si tu déplaïs à ton mari, si tu ne le rends pas heureux, si tu ne te soumetts pas à lui, tu compromets l'avenir de tes enfants* ». « La réussite des enfants sert de baromètre pour mesurer la droiture et l'obéissance de leur mère dans le mariage ». Ainsi, le mariage et la maternité impliquent des devoirs, notamment celui d'assurer les soins de la famille ; l'activité professionnelle de la femme doit être négociée avec son époux et ne la décharge en aucun cas de ses obligations familiales.

Cette persistance des modèles socio-économiques traditionnels tend à maintenir la femme à un statut inférieur à celui de l'homme et influence grandement les rapports de genre. Les données de la Banque Mondiale illustrent ces relations inégalitaires dans les foyers sénégalais. Seules 12% de femmes, âgées de 15-49 ans, disent prendre des décisions en ce qui concerne leurs soins de santé, les achats importants du ménage et les visites à la famille. Et, en ce qui concerne la violence basée sur le genre, dans la même tranche d'âge, 43,50 % des femmes

estiment qu'un mari peut battre sa femme pour une des raisons suivantes : sortir sans le prévenir (30,30) ; négliger les enfants (30,40%), répliquer (30,80%), ou brûler la nourriture (9,80%)²⁷.

Ainsi, la répartition des obligations familiales entre les hommes et les femmes peut s'analyser en termes de normes sociales, de spécialisation et de pouvoir économique. La participation massive des femmes sénégalaises au marché du travail, notamment dans l'économie informelle, aurait dû aller de pair avec une moindre spécialisation des tâches de reproduction. Or, il n'en est pas ainsi : même lorsque les femmes déroulent une activité économique à plein temps, la répartition des tâches est loin d'être égalitaire.

En effet, les normes sociales établissent des rôles clairement distincts au sein de la famille : la femme doit s'en tenir au rôle d'épouse et de mère tandis que l'homme est censé assurer la sécurité du foyer. Ce postulat est en

27 The World Bank: World Development Indicators- Nov. 2020-<https://datatopics.worldbank.org/gender/>



porte à faux avec les mutations économiques, qui conduisent les femmes à contribuer à la sécurité économique de la famille. La hausse du chômage et du sous-emploi met les hommes dans l'incapacité d'assumer seuls les besoins essentiels de la famille, et conduit les femmes à y contribuer en s'investissant massivement dans l'économie informelle. Pour les femmes rencontrées, cette contribution est évidente : « *tu dois travailler, mener tes activités génératrices de revenus pour aider ton mari et t'occuper de tes enfants* ». Alors, la question que l'on se pose est de savoir pourquoi l'époux ne prend pas part aux activités de reproduction.

En réalité, dans la société sénégalaise, la division sexuelle du travail est largement symbolique. La plupart des tâches domestiques sont jugées périlleuses pour la masculinité de l'homme, et donc exercées exclusivement par les femmes et les filles. Et, souvent, c'est toute la famille et la communauté qui veillent au respect de cette norme.

C'est tout le contraire du mari de Khadija qui tient dans sa maison une école coranique pour les enfants du quartier de Pikine. Il estime que son épouse rapporte une large partie des revenus de la famille et a de longues heures de travail. Ainsi, affirme-t-il avec conviction que la religion recommande l'entraide entre les époux. Alors, malgré les moqueries des voisins et de la famille, il s'occupe de leurs deux enfants en bas âge : les lave, les habille, les reconforte, les soigne ; et, remplit certaines tâches ménagères : balayage, vaisselle, lessive. Il veut bien apprendre à cuisiner et préparer les repas de la famille mais Khadija s'y oppose catégoriquement. Ce n'est culturellement et socialement pas acceptable ! Ses parents et amis la réprimandent suffisamment parce que son mari se rend à la borne fontaine et fait le ménage.

L'expérience de Khadîdja est bien singulière car peu d'hommes acceptent de partager

les tâches de reproduction, cela, quelles que soient leur surcharge et leur pénibilité pour les femmes. C'est si clair que dans le quartier, nombreux sont les hommes qui pensent que Aziz est une « *femmelette ou poule mouillée* ». Cet érudit musulman a beau leur citer les hadiths du prophète (paix et salut sur lui), expliquer le sens de certaines sourates, parler de bon sens, il a du mal à se faire entendre. Selon lui, « *les hommes semblent se complaire dans cette situation injuste* ».

Youssef, un homme d'une quarantaine d'années vit dans la grande concession familiale qu'il partage avec la famille de son frère aîné. Il a décidé de partager avec son épouse, commerçante, les tâches domestiques. À lui revient tous les gros travaux de lessive et de ménage, ainsi que les soins des enfants. Il ne comprend pas que son frère, à la retraite, ne bouge pas le petit doigt pour aider ses femmes ; Tout comme celui-ci aussi ne conçoit pas qu'il s'adonne aux travaux domestiques, pire qu'il porte parfois sur sa tête les paniers de son épouse pour l'accompagner au marché. « *Je suis incompris, non seulement de ma famille, mais aussi de ma communauté* ». En milieu Lébou, les hommes se font servir par les femmes, pire ils les pressent dans leurs tâches ménagères et les violentent lorsqu'ils ne sont pas satisfaits. D'ailleurs, ils sont rarement à la maison, sauf pour se reposer ou pour recevoir leurs invités. **Youssef** est sujet à de nombreux quolibets, mais ne s'y attarde pas.

« Je suis convaincu de faire le bon choix, même si je suis incompris. Il correspond à mes valeurs et principes. D'ailleurs, pour la petite histoire, il est en train de s'opérer une petite « révolution » à la maison. Pour la première fois, mon frère est allé chercher une bouteille de gaz à la boutique, la porter dans la cuisine et l'installer » !

Ainsi, bien que toutes les femmes de l'économie informelle contribuent significativement aux revenus du ménage, les rôles socialement prescrits leur imposent la quasi-intégralité des tâches domestiques et des soins aux enfants, aux personnes âgées et aux malades. Cette conciliation périlleuse de la vie professionnelle et de la vie privée incombe à toutes les femmes quel que soit leur statut socio-économique. La différence entre les femmes se joue dans les ressources financières et sociales dont elles disposent pour pallier le fardeau de la triple journée.

Dans l'économie informelle, les femmes qui ont des revenus suffisants recrutent des aide-ménagères pour les appuyer dans leur travail de reproduction. Lorsqu'elles n'ont pas les moyens, elles comblent ce manque en sollicitant leurs enfants ou ceux des autres, ou des membres de la famille. Quand bien même que les femmes ont les ressources suffisantes pour se payer les services d'une travailleuse domestique, elles font appel à de la main d'œuvre enfantine ou des appuis de la famille (mère, tante, sœur), certaines tâches ne sauraient être déléguées. C'est le cas des repas de l'époux, de son linge, de l'accueil de ses invités. En ce sens, la relation entre les tâches domestiques et la polygamie est importante. Dans un ménage polygame, les co-épouses assurent la plupart de ces travaux à tour de rôle, ce qui libère tant soit peu celle qui n'est pas « de jour »²⁸. Lorsqu'elles s'entendent bien, les co-épouses s'entraident dans les soins à donner aux enfants et dans les travaux ménagers. La plupart des travailleuses affirment que la polygamie est un moindre mal qui leur permet, lorsqu'elles ne sont pas « d'astreinte auprès de l'époux », d'avoir plus de temps pour leur activité économique et pour elles-mêmes. Toutefois, c'est plus la lourdeur de leur charge de travail

qui est déterminante dans cette acceptation. Comme nous le dit **Fatou** :

« Ce n'est pas ce qui nous agréé le plus. Comme nous n'avons pas le choix, d'accepter ou de refuser la polygamie, nous essayons d'en tirer le meilleur parti. Au moins, quand ma coépouse est de jour, j'ai plus de temps de m'occuper de moi. »

Ces enquêtes ont mis en exergue le peu de temps personnel qu'ont les femmes. Le temps libre représente ce qu'il reste après le sommeil, le travail et les activités de reproduction. Contrairement aux hommes qui ont répondu instantanément à la question, les femmes ont eu plus du mal à appréhender la « notion de temps personnel ». Nombre d'entre elles ont souri. « Un temps pour soi ! Quelle drôle d'idée ! ». Sauf certaines femmes âgées qui estiment qu'elles ont plaisir le soir à échanger avec les enfants pendant une heure ou deux, la plupart des femmes ont eu du mal à avoir du temps à elles, en dehors de leur bain ou de leur sommeil. Elles l'ont lié aux réunions associatives, aux visites à leur famille, aux cérémonies ou lorsqu'elles vont se faire coiffer ou natter, souvent une fois tous les trois mois. Les hommes quant à eux ont pu déterminer plus précisément leur temps personnel. En général, lorsqu'ils rentrent du travail ils se reposent, vont à la mosquée ou voir des amis. Deux pour cent des hommes interviewés disent s'occuper des enfants avant de sortir. Certains ont souligné que, par le passé, les hommes étaient plus enclins à s'occuper des enfants au retour du travail. C'était le moment où ils échangeaient avec eux et leur donnaient certains enseignements. Aujourd'hui, les jeunes qui travaillent rentrent souvent assez tard le soir et les plus âgés vont à la mosquée. « Nous sommes de moins en moins présents, peut-être est-ce pour cela que nos enfants souvent dévient », dit l'un d'eux.

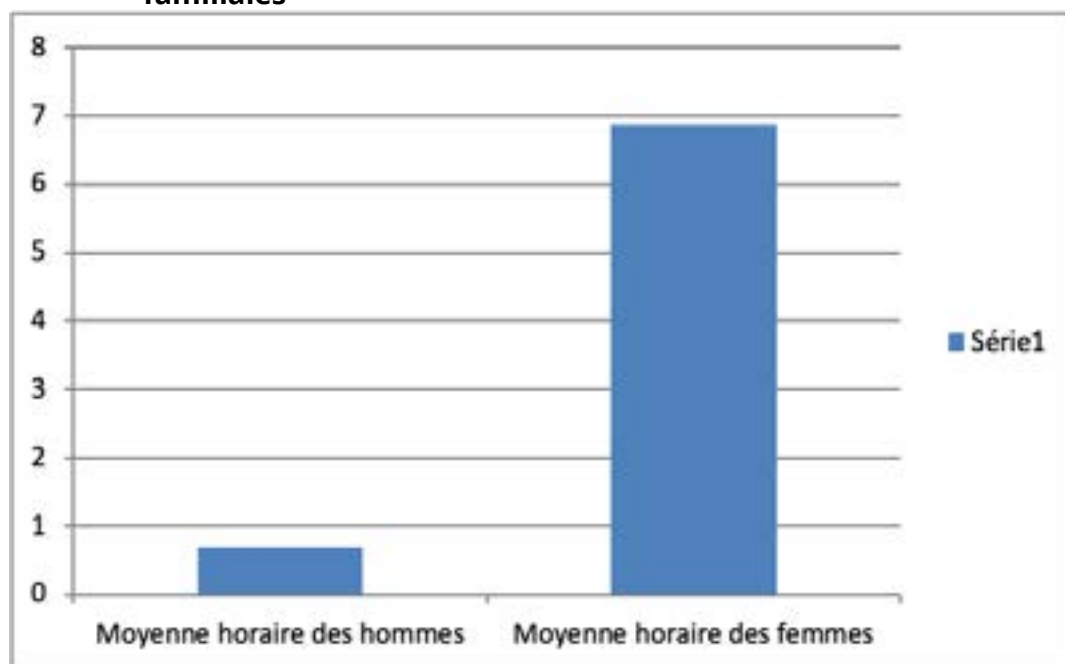
²⁸ Dans les ménages polygames sénégalais, chaque femme, à tour de rôle s'occupe du mari pendant deux jours.

Si nous examinons les activités reproductrices des hommes, pour la plupart des enquêtés, elles se limitent effectivement à la garde des jeunes enfants, en moyenne 30 minutes dans la journée. Certains ont souligné, qu'au retour de la mosquée le matin, ils ramènent du pain pour le petit déjeuner de la famille. Deux sur les 40 hommes entendus disent donner le bain

des enfants et les surveiller plus longtemps. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui participent aux tâches domestiques, notamment au ménage et aux courses. Le tableau ci-dessous reflète, en moyenne horaire, le temps consacré par les femmes et les hommes pour les activités de reproduction. Il se base sur les données recueillies au cours des entretiens.



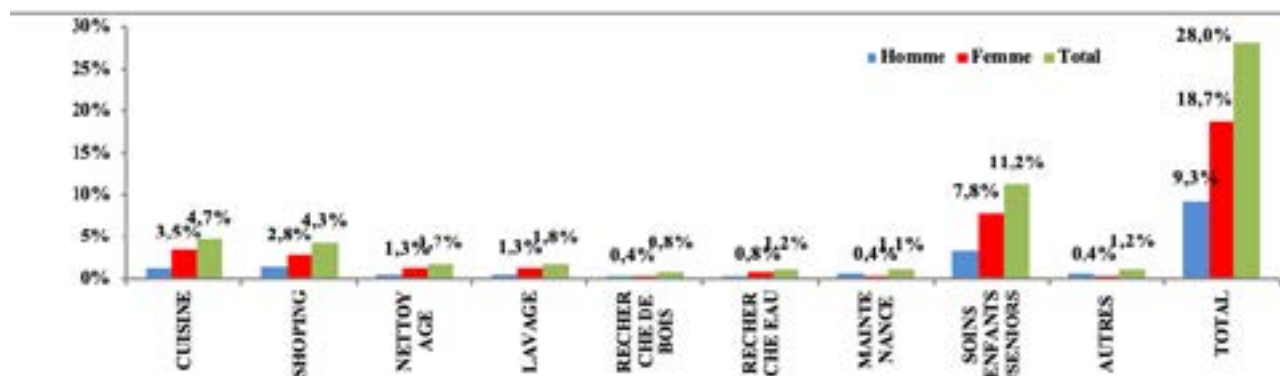
Tableau : Temps d'occupation des hommes et des femmes dans les obligations familiales



Pour que l'autonomisation économique des femmes s'accélère, il est désormais urgent de mettre en place des politiques assurant des prestations de services, une protection sociale et des infrastructures de base. Cela encouragerait le partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes, et créerait davantage d'emplois dans l'économie du soin. Ceci est d'autant plus important qu'une étude du Centre de Recherche en Économie et Finance Appliquées de Thiès (CREFAT) montre que la production du travail

domestique est évaluée à près de 30% du PIB du Sénégal. L'étude intitulée « *Travail domestique au Sénégal : 30% à valoriser* » révèle que les femmes ont une surcharge de travail liée au travail domestique. Ce travail domestique que les auteurs différencient du « travail de la domestique » a concerné des activités telles que le nettoyage, la blanchisserie, la cuisine, le babysitting, les soins aux personnes âgées, le bricolage, la recherche de l'eau et du bois de chauffe et les courses pour la famille.

Travail domestique en % du PIB par activités – Valorisation au coût du généraliste



Source : Centre de Recherche en Économie et Finance Appliquées de Thiès- CREFAT 2016

Aussi, la valorisation du travail domestique au sein des familles, mais pour la nation toute entière. Le Sénégal serait un gain, non seulement pour

Partie 2

S'attaquer au manque de temps des femmes



Partout dans le monde, le temps est une denrée précieuse pour les femmes. De plus en plus nombreuses à occuper un emploi rémunéré, elles continuent d'assurer une part démesurée des activités de reproduction. Comme examiné dans la première partie de cette étude, un emploi, même par nécessité économique, ne les décharge point de leurs obligations familiales et communautaires. Dans l'économie informelle, alors que les femmes consacrent presque autant de temps que les hommes au travail rémunéré, elles en dédient beaucoup plus au travail non rémunéré. L'insuffisance des services sociaux, des transports publics et des structures d'accueil des enfants (crèche, garderie, préscolaire) accroissent les tensions entre le travail et la vie familiale, et allongent démesurément le temps d'activités des femmes. Cette difficulté à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale est une véritable source de discrimination dans l'emploi.

La plupart des hommes (85%), avec lesquels nous nous sommes entretenus ont manifesté peu d'intérêt aux préoccupations des femmes, à la problématique de conciliation travail et famille. Ils considèrent cette question comme une « affaire » strictement féminine. Si les femmes pensent qu'effectivement les hommes « doivent aider », elles ne comptent pas pour autant sur eux ; elles ne revendiquent pas non plus un changement de comportement, ce serait peine perdue. Comme le souligne Adjamagbo, Gastineau et Kpadonou dans leur étude, « *le confinement des femmes aux fonctions de nourricière et d'aidante (caregiver) est perçue comme la résultante naturelle d'un fait objectif et donc, indiscutable. Dans ces conditions, la conciliation est pensée indépendamment de toute remise en cause de l'ordre patriarcal fondé sur le principe de la subordination des femmes* »²⁹.

29 Travail-famille : un défi pour les femmes à Cotonou, Recherches Féministes - Volume 29, numéro 2, 2016

Dans l'économie informelle, cette conciliation travail-famille impacte quotidiennement et fortement sur les activités économiques, la santé et le travail des enfants. La seule marge de manœuvre des femmes sénégalaises de l'économie informelle dépend des moyens disponibles pour se doter d'équipements ou utiliser une main d'œuvre substitutive.

Ce chapitre veut analyser l'impact des responsabilités familiales sur les travailleuses de l'économie informelle (2.1), puis présenter quelques bonnes pratiques de gardes d'enfants, qui allègent le travail productif des femmes (2.2).

2.1. Impact des responsabilités familiales sur la situation des travailleuses de l'informelle.

Comme abordé dans le précédent chapitre, les travailleuses de l'économie informelle ont une forte obligation de s'acquitter de leurs responsabilités familiales. Les travaux ménagers quotidiens, exercés dans leur quasi-totalité par les femmes, sont pénibles, répétitifs et prennent du temps. La charge de travail de la femme, tributaire des activités économiques menées parallèlement, est fonction de certains paramètres : la taille de la famille, l'aide familiale apportée, la disponibilité d'équipements, la possibilité de payer de la main d'œuvre, la situation sociale de la femme. Nonobstant ces paramètres, les travailleuses de l'économie informelle, dans leur ensemble ont de longues journées de travail et peu de temps libre pour elles.

En effet, comme analysé plus haut, au Sénégal, il reste solidement ancré que le soin aux enfants et à la famille incombe exclusivement

aux femmes. La garde des enfants représente un souci permanent pour celles qui veulent contribuer à la sécurité économique de leur famille tout en devant jongler avec leurs tâches domestiques non rémunérées. Cela est d'autant plus préoccupant, qu'avec les changements sociaux, de nombreuses femmes ne bénéficient plus du soutien familial traditionnel et se retrouvent à devoir assumer seules les responsabilités de garde des enfants et des malades. Les femmes interrogées soulignent que même habitant à proximité du domicile familial, elles ne peuvent plus comme auparavant bénéficier de l'appui des membres de leur famille qui, eux aussi, sont gagnés par la nécessité de travailler. Lors des enquêtes, à la question posée sur la facilité qu'elles ont à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, près de 9 femmes sur dix estiment que cette conciliation est extrêmement difficile à gérer. Ce degré de difficulté est vécu et ressenti différemment d'un statut matrimonial à un autre. Les travailleuses en charge d'enfants et/ou mariées, notamment les plus jeunes, semblent le plus éprouver le problème.

2.1.1 Impact des responsabilités familiales sur les activités économiques féminines dans l'économie informelle

La charge des responsabilités familiales qui pèse sur les travailleuses de l'économie informelle limite leur capacité de gagner leur vie. Obligées de concilier le travail productif, reproductif et communautaire, elles s'investissent dans des emplois flexibles, moins rémunérateurs et peu productifs, ce qui

exacerbe les inégalités socio-économiques de genre.

Dans l'économie informelle, où la majorité des travailleuses sont pauvres, allier les charges du ménage et des enfants avec celles de leur activité économique est un véritable défi pour les femmes. Les activités reproductives constituent le principal obstacle à l'activité économique des femmes. Les responsabilités familiales sont souvent une des raisons de l'orientation des femmes dans le choix de leurs activités (Conférer partie 1). Les enquêtes et les focus-groupes réalisés révèlent que, sans soutien dans la famille et sans solutions pour la garde des enfants, les responsabilités familiales conduisent les femmes à choisir des types de travail qui leur permet d'avoir des flexibilités horaires, ce qui limite leur capacité à améliorer leur production ou à chercher de nouveaux marchés. Par exemple, certaines commerçantes soulignent avoir décidé de leur emplacement de travail en raison de leur charge familiale, quand bien même il ne leur donne pas entièrement satisfaction. Pour les jeunes mères, c'est souvent un choix décisif qui doit leur permettre de gagner du temps, même si la rentabilité de leurs entreprises en est dépréciée. C'est le cas de plusieurs d'entre elles qui ont préféré établir un étal devant leur domicile au lieu du marché. L'exemple de **Marie** en ce sens est édifiant.

« Avant, je vendais mes légumes au marché et gagnais assez bien ma vie. Même avec mon premier enfant, je continuais à y aller en le mettant au dos. Comme j'ai eu des grossesses rapprochées, aujourd'hui avec quatre enfants, j'ai dû arrêter. Je vends quelques légumes devant ma porte et mes revenus sont divisés par 5. Je n'ai pas le choix. Toute ma famille vit dans une autre région et ma belle-mère travaille ; je n'ai personne pour s'occuper de mes enfants ».

Ainsi, l'inégalité entre les sexes dans le travail non rémunéré est identifiée comme le chaînon manquant dans les écarts persistants entre les sexes dans les résultats sur le marché du travail (Ferrant et al., 2014). Une étude réalisée par l'ANDSS et ONU Femmes au Sénégal, en 2016, montre que ce sont les femmes de la tranche d'âge de 45-60 ans qui ont les meilleurs revenus car disposant plus de temps pour mieux s'adonner à leurs activités économiques³⁰.

Même si elles consacrent moins de temps aux charges domestiques que d'autres, les travailleuses de l'économie informelle interrogées affirment qu'elles ne négligent pas pour autant leur famille. Comme le dit **Yama**, commerçante de produits frais,

« étant entendu qu'il est difficile d'être au travail et de gérer les activités du foyer, la femme est obligée de se lever tôt le matin pour exercer les tâches familiales avant de se rendre au travail, puis de les poursuivre à son retour. Dans le vivrier et le poisson, les produits sont périssables ce qui rend encore plus ardu l'articulation entre les responsabilités familiales et économiques. Par exemple, dans le cas où les femmes doivent conduire leurs enfants au poste de santé, préparer la nourriture du mari et garder les autres enfants, les produits vivriers pendant ce temps se décomposent. Quand pareille situation se présente, les femmes sont obligées d'aller vaquer à leurs occupations professionnelles au détriment de la famille, car les hommes n'aident pas les femmes ».

Des programmes d'allègement des tâches féminines ont été mis en œuvre au Sénégal afin de réduire la pénibilité du travail et d'augmenter le temps disponible pour les femmes. Les moyens d'allègement des tâches auxquels elles ont recours sont la mécanisation et la motorisation dans l'agriculture, ou l'utilisation de technologies appropriées. Dans le domaine de l'agriculture, des technologies post-récoltes, de l'eau ou de l'énergie, l'objectif de ces actions est de rendre les tâches féminines plus faciles, moins pénibles et moins longues. Le plus souvent, lorsqu'ils fonctionnent bien, ces programmes accroissent les revenus des femmes et leur permettent de se lancer dans d'autres productions ; ainsi, ils allongent aussi le temps de travail des femmes. Si les travailleuses enquêtées, membres d'organisations ayant bénéficié de tels programmes, applaudissent l'appui indéniable qu'ils leur apportent, elles soulignent toutefois, et à juste escient, que les séances de formation, l'accroissement de la productivité et les réunions organisationnelles allongent leurs journées de travail. Comme le souligne l'une d'elles :

« Nous avons certes besoin de ces programmes susceptibles de nous aider à sortir de la pauvreté, augmenter nos revenus et prendre en charge nos familles, mais ils augmentent considérablement notre temps de travail ».

De telles mesures, pour être plus efficaces, se devraient d'être couplées à des services de garde d'enfants et un partage plus équilibré des responsabilités entre les hommes et les femmes.

De manière générale, les travaux domestiques, l'éducation des enfants, les soins prodigués aux malades, aux personnes âgées ou aux handicapées, sont en quasi-totalité effectués par les femmes, ce qui impacte négativement leur participation au marché du travail. Pour

30 Analyse genre des bases de données existantes, Ministère de l'économie, des finances et du plan, Agence nationale de la statistique et de la démographie, ONU Femmes, 2016

faire face à cette situation difficile de la garde des enfants, les femmes cherchent des solutions qui consistent, soit à faire recours au travail domestique, soit à laisser trainer les enfants sur les lieux de travail, soit à affecter cette tâche aux enfants plus âgés, notamment les filles.

2.1.2 Impact sur le travail des enfants

La lutte contre le travail des enfants est l'un des défis majeurs et persistants qui accompagnent l'Afrique dans ce troisième millénaire. Au Sénégal, l'enquête nationale sur le travail des enfants de 2007 estimait qu'il y avait 36,7 pourcent d'enfants travailleurs³¹ ; et ce taux augmentait à 58,7 pourcent lorsque les activités non-économiques des enfants étaient prises en compte. Des données plus récentes, de 2016, estiment que, durant l'année 2014, 25,5 pourcent des enfants sénégalais de 5 à 17 ans étaient occupés économiquement dont 10 pourcent dans des conditions dangereuses. Même si le travail des enfants s'est réduit au Sénégal, ces données montrent l'ampleur du phénomène.

En effet, au Sénégal, le travail des enfants à l'activité économique n'est pas la seule source de sollicitation des enfants. Ils sont aussi et souvent utilisés pour le travail domestique, non marchand. Plus que les garçons, les filles sont sollicitées à participer aux tâches ménagères : vaisselle, lessive, recherche de bois de chauffe et d'eau, préparation des repas, soins aux enfants. Très tôt, elles sont appelées à exécuter la plupart de ces tâches ménagères.

Dans l'économie informelle, les petites filles accompagnent leurs mères sur leur lieu de travail pour assurer la garde des plus petits ; ainsi, petit à petit, elles font leur initiation et finissent par s'impliquer dans les activités

économiques. Cela est accentué dans les familles pauvres où les mères ne peuvent pas faire l'économie du travail de reproduction des filles, notamment celui qui a trait à la surveillance des très jeunes enfants. Comme le relève une étude du BIT sur le genre et le travail des enfants³², « *la socialisation des enfants à travers des valeurs de soumission et de respect de l'aîné a un impact plus important sur l'enrôlement des filles au travail. En effet, très jeunes, elles sont économiquement responsabilisées et prennent une part active dans l'amélioration des conditions de vie des familles* ». Toutes les travailleuses enquêtées, mères de famille, ont dit solliciter la participation des enfants aux travaux domestiques, avec une tendance plus lourde en ce qui concerne les filles. Ainsi, sur les sites de transformation ou au marché, il est fréquent, les jours fériés, de voir des petites filles s'activer auprès de leur mère. La majorité (80%) a estimé que dès 5 ans une fille doit commencer à aider sa mère. C'est avec fierté que Yacine nous informe que sa petite fille de 6 ans va au marché, allume le feu, surveille son petit frère, puise de l'eau, épluche les légumes, ... bref, s'acquitte de toutes les menues besognes du foyer. Interrogée sur la scolarité de sa fille, Yacine a une réponse imparable : « *Peut-être réussira-t-elle ou pas à l'école. Mais, ce qui est sûr, c'est qu'elle sera une épouse et une mère modèle !* ». Ce n'est pas l'avis de Mariétou qui dit avoir trop souffert du manque d'éducation, et qui préfère que ses enfants, filles et garçons, se consacrent d'abord à leur scolarité. Néanmoins, ils participent de temps à autre aux tâches domestiques, notamment pendant les vacances scolaires. Ainsi, le manque de temps des mères est un facteur qui, dans l'économie informelle, contribue au travail des enfants ; et, au-delà, perpétue le cercle vicieux de la pauvreté. Au cours de l'étude, il a été noté que plus la famille est large, plus

31 Enquête Nationale sur le travail des enfants au Sénégal, OIT, 2007

32 Genre et travail des enfants dans les mines et carrière au Burkina Faso, Mali et Togo, BIT-2016

les enfants sont engagés dans des activités productrices et reproductrices. Cela, avec une nette discrimination de genre, les petites filles étant plus sollicitées que les petits garçons.

L'absence de structures de garde des enfants les vulnérabilise et, est source de stress pour les mamans. En effet, qu'elles les laissent seuls au domicile ou qu'elles les amènent sur les lieux de travail public, les enfants sont souvent sujets à de la violence. Les tabloïdes sénégalais rapportent régulièrement des rapt d'enfants, des abus sexuels qui leur sont faits parce qu'ils errent dans des lieux publics ou dans les rues, parfois même non loin des mères. Ces difficultés qu'ont les femmes à s'occuper correctement de leurs enfants, sources de stress permanent, combinées à leur charge de travail impactent négativement sur leur santé.

2.1.3 Impact sur la santé des femmes

La surcharge de travail, même si elle n'est pas souvent prise en compte, joue un rôle déterminant dans la santé des femmes et la santé maternelle. Toutes les femmes enquêtées ont exprimé leur mal vivre face à la nécessité pour elles de concilier leurs activités économiques et leur vie familiale. Selon leurs propres termes, leur vie n'est rien d'autre qu'une accumulation de stress et de fatigue. Ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur leur état physique mais aussi psychologique. Sans protection sociale, ni protection de la maternité au travail, les femmes qui s'activent dans l'économie informelle sont assez démunies en matière de sécurité-santé au travail. C'est ce qui ressort d'une étude menée par le Professeur Mamadou COUME auprès des tanneuses au Sénégal³³. Cette situation de vulnérabilité en sécurité-santé au travail est exacerbée

par le fait que les travailleuses ignorent le plus souvent les risques auxquels elles sont exposées ; lorsqu'elles les connaissent, elles ne savent pas comment les éviter. L'absence de technicité, la faiblesse de la productivité, les relations d'emploi irrégulières et le manque de capacités d'investissement aggravent leur exposition aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Mais, comme le fait remarquer le Professeur Coume, quel que soit leur milieu de travail, quel que soit le type de travail : marchand ou non-marchand, les pathologies physiques et psychologiques auxquelles s'exposent les travailleuses de l'économie informelle sont le plus souvent peu visibles car elles s'installent dans la durée. Les troubles musculo-squelettiques en sont une parfaite illustration. En raison de gestes répétitifs et de contraintes posturales, le corps est mis à mal sur le long terme. Si les tâches féminines nécessitent moins de force physique que celles accomplies par les hommes, les femmes exécutent davantage de gestes rapides, inconfortables et répétés, se retrouvent dans des postures de précision et statiques. Ainsi, le double travail des femmes, productif et reproductif, rend vulnérable le corps des femmes.

Lors des entretiens, les femmes ont souligné que, le plus souvent, faute de temps, elles retardent, le plus longtemps possible, la visite au dispensaire. Cela est valable pour elles et pour leurs enfants. Par ce biais, elles laissent la maladie s'installer. C'est le cas de **Khadîdja** qui a failli perdre son enfant à cause du paludisme.

« J'ai essayé de le soigner avec des médicaments que j'avais. Un jour, au marché j'ai vu qu'il ne réagissait plus. Son petit corps était tout brûlant. Lorsque je l'ai conduit au dispensaire, il était dans le coma. Les agents de santé m'ont crié dessus et dit que j'étais une mauvaise mère ».

33 Étude de faisabilité porte sur la mise en place d'un système de prise en charge du risque maladie de la coopérative des femmes tanneuses de Guédiawaye. BIT, mars 2017.

Comme le souligne le rapport du BIT ³⁴, le travail de soins à autrui non rémunéré, lorsqu'il est excessif et exténuant, peut déboucher sur des stratégies sous-optimales en matière de soins à autrui, avec des conséquences nuisibles, aussi bien pour les bénéficiaires que pour les prestataires eux-mêmes. Lorsque les travailleuses manquent de sommeil, le surmenage survient et peut déboucher sur l'épuisement et le stress. Les « doubles voire triples journées » des travailleuses de l'économie informelle impactent négativement sur leur santé et celles de leurs enfants. C'est le cas de Diarra qui a fait une hémiparésie lors de son accouchement parce qu'elle avait travaillé, sans discontinuité, jusqu'au jour de la naissance de son enfant. Plusieurs des femmes enquêtées qui s'activent dans l'agriculture et la transformation des produits ont souligné qu'elles, ou des consœurs, ont eu à accoucher sur leur site de travail ou sur le chemin de retour à la maison.

Des mesures sont prises pour atténuer ces impacts des responsabilités familiales sur la situation des femmes. Au Sénégal, même si elles sont insuffisantes, ce document de travail répertorie trois expériences basées sur la mise en place des crèches et garderies communautaires.

2.2 Bonnes pratiques pour un partage des responsabilités familiales dans l'économie informelle

Au Sénégal, plusieurs actions de l'allègement de la pénibilité des travaux domestiques des femmes sont menées. Ainsi, par

exemple, l'installation de plateformes multifonctionnelles permettent aux femmes de se décharger du pilage des céréales ; les fourneaux améliorés réduisent le temps de recherche du bois ; l'installation des bornes fontaines les décharge de la corvée d'eau. Des entretiens, il ne fait pas de doute que le temps gagné a été employé ailleurs, soit dans les activités de production ou de reproduction. Il est à relever que si les causes profondes de la répartition inégale des obligations familiales sont ignorées, les actions menées pour autonomiser les femmes risquent fort d'augmenter leur charge de travail.

Ainsi, ce qui préoccupe particulièrement les femmes ayant des responsabilités familiales, c'est la problématique du service de garde d'enfants. Comme elles le disent si bien :

« Nous faisons les enfants pour la famille, la communauté et la société toute entière. Mais nous sommes seules à nous en occuper. Cela nous inquiète, réduit notre capacité à progresser dans notre profession, et parfois même, nous empêche de mener une activité économique et d'avoir un emploi »³⁵.

Cette situation est valable pour l'ensemble des femmes sénégalaises, mais elle est plus prégnante pour les femmes de l'économie informelle qui ont des revenus modestes et précaires.

Lors des entretiens, les travailleuses de l'économie informelle ont souligné que, ce qui leur fait le plus défaut pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et leurs responsabilités professionnelles, est le service de garde d'enfants. En effet, comme elles le soulignent, elles ont des enfants au moment de leur existence où elles ont le plus besoin de revenus ; et, mener au mieux leurs activités professionnelles. Si au Sénégal, l'âge

34 Prendre soin

35 Échanges lors du Forum sur l'Avenir du travail des Femmes au Sénégal

médian à la première naissance est estimé à 21,8 ans, il est souvent plus bas chez les femmes à faible revenu, notamment celles qui s'activent dans l'économie informelle. Il en est de même pour l'espacement des naissances (34,6 mois) qui se réduit faute de contraception adéquate et du fait des normes socio-culturelles et religieuses. L'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) de 2017 montre que la proportion de femmes en union, de 15-49 ans, ayant travaillé au cours des douze mois, augmente avec l'âge, passant de 37 % parmi les jeunes femmes de 15-19 ans à 82 % parmi celles âgées de 45-49 ans. Et à l'inverse, la proportion des femmes « non rémunérées » ayant travaillé au cours des 12 mois, diminue selon l'âge passant de 38 % chez les femmes de 15-19 ans à 11 % chez celles de 45-49 ans. Ces données montrent que les femmes en période féconde ont moins de possibilité d'avoir une activité marchande.

Cela corrobore les discussions entretenues, pour l'étude, avec les travailleuses de l'économie informelle qui soulignent que, faute d'accès à des services de garde d'enfants, elles se tournent vers des activités économiques qui offrent des horaires de travail plus souples, permettant de combiner travail rémunéré et garde d'enfants ; mais, qui sont plus précaires et moins rémunérées. Comme souligné plus haut, pour faire face à cette situation difficile de la garde des enfants, les femmes cherchent des solutions qui vont du travail domestique à l'utilisation des enfants plus âgées, notamment des filles. Ces solutions sont toutefois insuffisantes et ne doivent pas occulter la nécessité d'avoir des services de garde d'enfants pour les travailleuses de l'économie informelle. Dans cette étude, il a été retenu de relater l'expérience de quatre structures de garde d'enfants mis en place pour soulager les mères travailleuses de l'économie informelle.

Au Sénégal, dans la capitale et les villes secondaires, il existe de nombreuses structures de garde d'enfants, crèches et écoles maternelles privées. Toutefois, pour les travailleuses de l'économie informelle, les frais de garde sont prohibitifs. Pour les moins onéreux, il faut dépenser mensuellement entre 30.000 et 60.000 FCFA. C'est plus que ce que gagnent la forte majorité des femmes de l'économie informelle. Les structures publiques et communautaires, beaucoup moins onéreuses, sont insuffisantes pour répondre à la demande.

2.2.1 Services de la petite enfance au Sénégal

Dans les années 2000, suite à la Déclaration de Jomtien sur l'Éducation pour Tous et du Forum Mondial de Dakar, le Sénégal a élaboré une Politique de Développement Intégré de la Petite Enfance (PNDIPE), qui fut adoptée en 2007. La Vision de la PNDIPE est d'« assurer une prise en charge holistique et intégrée du jeune enfant, respectueuse de ses droits, des valeurs du patrimoine culturel national et universel, des acquis scientifiques, dans un environnement sain et stimulant ».

La PNDIP préconise la prise en charge des enfants de leur naissance jusqu'à leur entrée à l'école (0-6ans), dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur les besoins d'éducation, de protection, de santé et de nutrition. Basée sur la promotion des droits de l'enfant, plus spécifiquement son droit à être éduqué et protégé, elle est bâtie sur les acquis scientifiques et ancrée aux valeurs culturelles du milieu. Afin de garantir la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, cette Politique adopte une stratégie communautaire pour le développement de la petite enfance avec une forte implication des collectivités locales et des parents. Elle a permis une hausse régulière du taux brut de

préscolarisation (TBPS) : 6,5% en 2005, 8,8% en 2008 et 9,8 en 2010³⁶. Toutefois, malgré ces avancées, l'offre d'éducation préscolaire est un phénomène majoritairement urbain : 65% des structures sont implantées en milieu urbain ; et elle est essentiellement composée des écoles maternelles et des garderies d'enfants, les types de structures les plus anciennes du réseau du préscolaire³⁷.

Le service à la petite enfance est constitué des différentes structures à l'offre éducative, publique et privée, fort diversifiée. Les plus répandues sur l'ensemble du territoire sont les « *Daaras* » ou « écoles coraniques » traditionnelles, qui peuvent recevoir les enfants dès leur jeune âge, 3-4 ans. Ces écoles de proximité sont très prisées par les familles car elles sont de faible coût et offrent une éducation religieuse. Toutefois, la majorité des *daaras* opèrent dans des conditions précaires.

Les structures communautaires, sont constituées par les cases des tout-petits (CTP) et les cases communautaires. Structures non formelles, les cases communautaires reçoivent les enfants de 03 à 06 ans. Elles sont particulièrement présentes en milieu rural qui en concentrait 66,1% en 2010. Prises en charge par les communautés locales, souvent avec l'appui d'un partenaire technique et financier, ces structures fonctionnent le plus souvent avec un équipement minimal et des moyens de financement dérisoires. Les cases des tout-petits (CTP), créées en 2000 à l'initiative du Chef de l'État Abdoulaye Wade, accueille les enfants de 18 mois à 6 ans, et sont gérées par les populations locales. Elles représentent 22,8% des structures de Développement Intégré de la Petite Enfance, et, sont implantées dans les zones rurales et

périurbaines pour mieux cibler les enfants vulnérables issus de milieux défavorisés.

Les écoles maternelles publiques, les jardins d'enfants et les garderies privées accueillent les enfants de 3 à 6ans repartis en trois sections (petite, moyenne et grande). Selon Bassama³⁸, ces structures, qui forment le segment de l'éducation préscolaire le plus ancien et le mieux structuré, dominent en zone urbaine où 78,1% d'entre elles sont des écoles maternelles et 68,5% des garderies. La situation du personnel au plan de la qualification et des conditions de travail se présente sous une forme contrastée. Les écoles maternelles publiques et les structures privées catholiques ont un personnel enseignant généralement bien formé, disposant de diplômes académiques requis, alors que dans les structures privées laïques, le personnel est souvent peu qualifié.

Le dernier segment des services à la petite enfance est constitué des crèches qui accueillent les bébés de 0 à 3 ans. Généralement privées, leurs coûts très élevés font que leur taux de fréquentation est quasiment nul : 0,5% dont 0,4% pour les filles et 0,6% pour les garçons (UNICEF 2002). Elles opèrent dans un véritable vide juridique, car il n'existe aucune norme concernant l'ouverture et le fonctionnement des services dédiés aux enfants de 0-3ans. « *Ainsi, il est constaté que les enfants de moins de 3 ans sont l'un des groupes d'enfants dont on s'occupe le moins au Sénégal. Ils ne sont quasiment pas visés par les politiques et programmes d'EPPE, et pourtant devaient être au cœur de ces politiques s'agissant de la création de conditions d'Égalité et de réduction de la pauvreté* » (Bassama, 2013). Depuis quelques années, certaines grandes entreprises soutiennent les travailleuses ayant des responsabilités familiales, en aménageant

36 Petite enfance, Revue Africaine du Département des Corps de Contrôle et d'encadrement de l'Éducation et de la Formation (FASTEF) -Faculté des Sciences et Technologies Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Sénégal-2013.
37 La première classe pour les petits enfants a été créée, à Saint-Louis du Sénégal, en 1822

38 Défis politiques et pratiques inclusives pour améliorer l'EPPE chez les 0-3ans au Sénégal - Sophie Turpin Bassama, Université Cheikh Anta Diop Dakar (UCAD),2013

leurs horaires de travail, ou en établissant des collaborations avec des crèches privées pour la garde des jeunes enfants de 0 à 3 ans.

2.2.2 Amicale du Mouvement des Jeunes Ouvrières et Ouvriers de Bargny

Membre de la Centrale des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA), l'Amicale des jeunes ouvriers et ouvrières de Bargny (AMJOB) a été créée en 2006, avec comme objectif principal, de promouvoir l'emploi des jeunes hommes et femmes de la ville de Bargny, petite ville située sur la côte sud de la presqu'île du Cap-Vert, à une trentaine de kilomètres de Dakar. Dans ce cadre, l'amicale a œuvré à : l'insertion des jeunes hommes et femmes dans l'agriculture, l'artisanat et les emplois verts ; l'intermédiation financière pour faciliter l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; la formation des jeunes filles vers des métiers dits masculins³⁹. En sus de ces actions, AMJOB met un accent particulier sur l'éducation civique et au « vivre ensemble dans la diversité » des enfants ; et, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'inclusion des personnes vivant avec un handicap.

En 2019, l'AMJOB a décidé de créer « *Daruu IKHSANE* » (Maison de la perfection), pour y développer des formations et ouvrir aux femmes et aux jeunes un lieu de rencontres, d'échanges et de discussions. En effet, AMJOB bénéficie d'un corps de bénévoles, hommes et femmes expérimentés : sociologues, sages-femmes, infirmières, économistes, agents de développement, alphabétiseurs, enseignants, juristes, environnementalistes⁴⁰. Au début de la pandémie du COVID-19, les femmes

membres d'AMJOB ont souligné les grandes difficultés qu'elles avaient à assurer la garde des enfants. Plusieurs d'entre elles se sont retrouvées convoquées par la police car leurs enfants jouaient sur la place publique. En fait, la problématique de la garde des enfants est une préoccupation majeure des mères et c'est en cela qu'elles saluent l'initiative d'AMJOB d'occuper les enfants, le mercredi, par des activités d'éducation civique. Cependant il fallait pousser la réflexion ; l'absence de service de garde accroît la vulnérabilité des mères et met les enfants en danger (errance, rapt, violence).

Suite à un bref diagnostic de la situation et après s'être assurée de la disponibilité de bénévoles, AMJOB a démarré une phase test avec trois classes de maternelle pour les enfants de 3 à 5 ans, puis une crèche pour ceux d'1 à 2 ans. La maternelle accueille 25 enfants dans chacune des 3 sections et la crèche 20 enfants, soit 95 enfants au total. Pour s'occuper des enfants, AMJOB, sur la base du bénévolat, a retenu de reconstituer la cellule matriarcale avec :

La grand - mère (*Maam*) : symbole de protection et d'affection, elle inculque des valeurs à ses petits-enfants. Ce rôle est incarné par une éducatrice du préscolaire chevronnée, à la retraite, qui a enseigné très longtemps avant de devenir directrice du préscolaire, poste qu'elle a occupé pendant 15 ans.

Les marraines (*badiènes*) qui appuient la grand-mère (*Maam*) dans l'éducation des enfants.

Les tantes (*Oumpagne*) : gouvernantes de la famille dans la société matriarcale, elles s'occupent des repas et de l'intendance.

Les éducatrices ou les *yaaye* (mamans des enfants) ; il y en a quatre en permanence qui prennent en charge les questions de santé et nutrition et appuient l'instruction et l'éducation des enfants.

39 En 2019, AMJOB a formé et inséré 10 jeunes filles comme conductrices d'engin et transit-quai.

40 La plupart des bénévoles sont des personnes retraitées qui offrent plusieurs journées de la semaine à l'amicale. Les autres qui sont actifs interviennent chaque fois que de besoin.

Deux enseignants bénévoles s'occupent de donner aux enfants des rudiments en langue arabe, en religion, en méditation, yoga et kungfu. Ils se chargent aussi de l'instruction et

Face à la modicité de ses moyens, AMJOB utilise du matériel de récupération pour confectionner ses outils didactiques et a pu bénéficier du soutien du chef de quartier et



du vivre ensemble des plus grands, à travers des contes, légendes et jeux.

Selon le sondage mené auprès des mères qui utilisent les services d'AMJOB, le premier bénéfice qu'elles en tirent est, à n'en pas douter, la garde et la sécurité des enfants. Vient ensuite le soin, puis la préscolarisation des enfants. En effet, le casse-tête pour ces femmes qui s'activent dans l'économie informelle est la garde de leurs enfants lorsqu'elles sont au travail. Nombre d'entre-elles sont des vendeuses de rue ou au marché, lieux publics qui ne siéent pas aux tout-petits. Comme elles le disent :

« Nous avons peur pour nos enfants car les accidents sont fréquents dans ces endroits. Il suffit d'un moment d'inattention pour que l'enfant soit renversé par une charrette ou une voiture ; et, parfois même se faire violenter ou enlever. Et, pour la police et la famille, c'est toujours de notre faute pour n'avoir pas bien veillé sur eux ! ».

des *Badiénou Gokh*⁴¹ à travers du mobilier et du matériel didactique. Les mères, en fonction de leurs possibilités, contribuent aux goûters des enfants. Il est à relever que tous les habitants du quartier ont participé (financièrement ou matériellement) à la construction de la toiture de la maison. La force d'AMJOB est son ancrage dans la cité et la reconnaissance de ses actions par les populations. L'amicale a su tisser, autour de sa mission, une adhésion populaire qui lui a permis de créer un véritable réseau de bénévoles.

Toutefois, certaines questions demeurent en suspens et font l'objet de discussions approfondies afin de pérenniser le service de

41 *Badiagnou Gokh* : Marraine de la Communauté. Le concept *badiénou gokh* a été mis en place en 2010 par l'ancien président Abdoulaye Wade. L'initiative regroupe des milliers de marraines localisées dans chaque quartier des 565 communes du Sénégal. Formées par les centres de santé, respectées au sein de leur communauté, les *badiénou gokh* sont des bénévoles engagées dans la santé de la reproduction, l'alimentation des bébés, la déclaration des naissances, la vaccination et elles sont décisives dans la protection de l'enfance. Elles sillonnent les maisons pour le recensement et le suivi des grossesses ;

garde. Il s'agit notamment de mettre en place une gestion fonctionnelle de la crèche et de la garderie (suite à l'évaluation des coûts) et de la nécessité de faire contribuer les mères aux services rendus.

2.2.3 Garderie d'enfants Ya Salam

Dans les années 90, le Centre de Promotion et de réinsertion sociale (CPRS) de la Médina, structure du ministère du développement social chargée de l'encadrement des populations à la base, a mis en place la Maison d'Éducation Communautaire de la Médina. L'objectif de la MEC de Médina était de renforcer le pouvoir économique des femmes par le biais de financement individuel. La cible de ce projet était constituée de 400 jeunes femmes habitant le quartier de la Médina⁴². Parmi les bénéficiaires, plus de 60% étaient de jeunes mères de familles. En 1992, suite à la réhabilitation de la voirie, la circulation sur les voies principales ayant été déviée vers les voies secondaires, près des habitations, le centre de promotion et de réinsertion de la Médina (CPRS) a constaté un nombre important d'accidents de la circulation qui concernaient des jeunes enfants. Les investigations réalisées par le CRPS autour de ce phénomène a fait ressortir que les mamans n'étaient pas présentes au moment des accidents, car occupées à leurs activités économiques. La direction du CPRS proposa la création d'une garderie afin de permettre aux

jeunes mamans bénéficiaires de financement de la MEC de mieux concilier leurs activités professionnelles et familiales, et surtout de travailler en toute quiétude.

Dès janvier 1993, s'ouvrit la garderie d'enfants Ya Salam (La Paix), qui reçoit des enfants à l'âge du préscolaire de 3 à 6 ans. Cette garderie n'est ouverte qu'aux 250 mères qui ont adhéré à la Mutuelle de Crédit. Cette année, avec une cohorte de 70 enfants, elle a satisfait toutes les demandes d'inscription. En effet, abritée par le CRPS, la garderie a pu ouvrir deux nouveaux espaces et tisser un partenariat avec l'inspection de l'éducation nationale. Cette collaboration lui a permis de se professionnaliser et de disposer de curricula de formation, adaptés à la petite enfance.

Pour s'occuper des enfants, la Garderie bénéficie de 6 employés permanents ; et s'appuie, pour compléter la surveillance, sur le bénévolat des mamans, notamment des grand-mères. Par ailleurs, des frais de garderie de 2000 FCFA (environ 3 euros) par mois sont demandés pour chaque enfant, ce qui permet de compléter la subvention du CRPS. Même si elle est fondée en partie sur la solidarité des adhérentes de la mutuelle, la garderie bénéficie du soutien de l'État, notamment du CRPS et s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement public communautaire.

Cette expérience, fort intéressante, des pouvoirs publics en collaboration avec une Mutuelle devrait être capitalisée, valorisée et démultipliée. En effet, la modicité des frais de garderie demandée aux mamans répond aux possibilités des travailleuses de l'économie informelle et satisfait adéquatement à leur besoin. Ouvrant dès 7 heures le matin tous les jours de la semaine, elle permet aux mères de déposer leurs enfants en se rendant au travail et de les récupérer le soir. Cependant, la problématique de la garde des plus jeunes enfants, notamment ceux de 1 à 3 ans, se

s'activent pour le respect des dates de vaccination et s'arrogent le contrôle de l'alimentation des nourrissons. Choies au sein du quartier, les *badiénou gokh* sont à la fois confidentes, conseillères et référentes pour les jeunes filles et les femmes. La pandémie de COVID 19 a révélé l'importance de leurs actions, leur participation à la gestion de cette crise multidimensionnelle a été remarquable.

42 Médina est l'une des 19 communes d'arrondissement de la ville de Dakar (Sénégal). Ce quartier populaire est situé dans la partie sud de la capitale.

pose. Mais, comme le signale la responsable, il faudra beaucoup plus de moyens matériels et humains pour y répondre.

2.2.4 Ecole maternelle-communautaire ORT / SEN

L'école maternelle communautaire ORT/SEN est une initiative de la ville de Dakar, en partenariat avec un Projet union mondiale Suisse, dénommé « *Organisation - reconstruction - travail (ORT) / Santé - Éducation - Nutrition (SEN)* ». Créée en mars 1997, elle est implantée dans les villages traditionnels de pêcheurs lébous de Yoff, Ngor, et Hann. Son objectif est de faciliter la garde des enfants pour les mères évoluant dans la transformation des produits de la pêche artisanale. Il s'agit d'assurer la sécurité de leurs enfants, de mettre fin à leur errance dans les quartiers et de veiller à leur santé et à leur nutrition. À la fin du projet, en 2016, l'école maternelle a été reprise par l'état qui y a affecté des enseignantes de la fonction publique ; et, a ainsi perdu son statut de garderie « communautaire ».

La garderie reçoit entre 400 et 450 enfants par an, de 2 à 6 ans. Les frais de scolarité s'élèvent par enfant à : 12.000 FCFA par an pour l'inscription, plus 3.500FCFA par mois pour la scolarité, 100 FCFA par jour pour la nutrition,

et 1.000 FCFA mensuellement pour l'entretien de l'établissement. En plus de l'inscription annuelle, les coûts de participation mensuelle de chaque enfant sont de 6.500 FCA environ. Même s'ils sont moins onéreux que pour les écoles privées, il n'en demeure pas moins que cela reste assez coûteux pour les femmes les plus pauvres avec plusieurs enfants en bas âge.

Ainsi, des sensibilisations ont permis que certains employeurs prennent en charge la scolarité des enfants des domestiques dans la zone des Almadies. Des partenariats avec des associations françaises : « *Les amis d'ici et d'ailleurs* » et « *Les Amis de Ngor* », permettent de scolariser gratuitement, chaque année, 40 enfants dont les mères sont en situation de vulnérabilité.

Si les femmes, notamment les mères, sont satisfaites des services rendus, il est constaté qu'elles participent beaucoup moins à la vie de l'école et au suivi rapproché des enfants depuis le changement du statut de la garderie. Par ailleurs, leur collaboration avec le personnel et leur implication dans la gestion de la structure se sont amoindries. Alors que leur engagement, comme par le passé, est nécessaire, notamment pour œuvrer à la réfection et à la création de classes, les effectifs y étant pléthoriques (50 à 55 enfants par salle).



Conclusion

L'entrée massive des femmes sénégalaises sur le marché du travail et le développement de nouvelles opportunités d'emplois ne les ont pas libérées des effets des biais sexuels. Ainsi, le facteur de la « situation familiale » constitue un déterminant de premier plan dans les différenciations professionnelles de genre. Les normes sociales et les pratiques discriminatoires au sein de la famille, en limitant grandement les possibilités des femmes d'équilibrer leur vie professionnelle et leur vie familiale, fragilisent leur position, freinent l'entrée des jeunes mères sur le marché de l'emploi, contribuent à ralentir leur carrière professionnelle et participe à l'inégalité salariale entre les sexes.

L'exercice des responsabilités familiales est honorable : s'occuper de son bébé, préparer le repas de sa famille et aider une vieille personne malade est gratifiant. Mais, lorsque ces activités de soins à autrui non rémunérées sont excessives et pénibles, elles pèsent négativement sur la santé et les revenus de l'individu qui s'y adonne. Or, au Sénégal, comme ailleurs dans le monde, ces « individus » sont dans leur grande majorité les femmes.

Tout au long de l'étude, il a été montré à quel point, au Sénégal, le partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes travaillant dans l'économie informelle est inégal. Pour les travailleuses de l'économie informelle, la frontière entre la vie privée et la vie professionnelle est le plus souvent floue. Ces deux pans s'entremêlent ; elles mènent à la fois activités économiques et familiales, souvent simultanément, parfois successivement. L'image qui pourrait illustrer cet enchevêtrement est ces vendeuses de rue qui sillonnent quotidiennement les rues des villes africaines, leur marchandise sur la tête et leur enfant sur le dos.

Certains éléments clés expliquent, pour une large part, les difficultés qu'ont les travailleuses de l'économie informelle à concilier leur activité professionnelle et leur famille ; à mener sur les deux fronts leurs activités de production et de reproduction sans être pénalisées dans l'attribution de leurs tâches, leurs activités économiques, leurs revenus ou leur santé. Dans les ménages, la répartition des obligations familiales est influencée par la capacité de négociation et l'autonomie des femmes. La forte soumission des femmes aux hommes fait que la quasi-totalité des charges leur incombe. Cet inégal partage des responsabilités entre les hommes et les femmes dans les foyers est accentué par les transformations des ménages. En effet, les mutations économiques, culturelles, sociales et démographiques créent de nouvelles situations tant dans le monde du travail que dans les familles et les communautés. Alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses à pénétrer le marché du travail, les changements sociaux, le passage des familles élargies aux ménages nucléaires, font que les femmes bénéficient de moins en moins du soutien familial traditionnel. Elles se retrouvent à devoir assumer seules les activités de soins à autrui non rémunérées ; et, dans l'économie informelle, peu d'entre elles ont les moyens d'utiliser des services de soins à autrui (travail domestique, garderie d'enfants). Ces difficultés de concilier les deux pans de leur vie, professionnel et privé, augmente la vulnérabilité des travailleuses qui ont des jeunes enfants, et/ou des personnes à charge malades ou vivant avec un handicap. Sans accès aux services et aux dispositifs de soins pour les enfants et les familles, elles se tournent vers des formes de travail plus précaires et peu rémunérées, telles que le travail à domicile ou la vente dans la rue, qui

offrent des heures de travail plus flexibles. En sus de ces contraintes, s'y ajoute l'invisibilité du travail de soins à autrui non rémunéré des femmes. L'absence de prise en compte de l'ensemble du travail des femmes, rémunéré et non-rémunéré, dévalorise leur contribution dans les économies, les communautés et les familles. Alors que les femmes sénégalaises ont un taux d'activités économiques élevé, leur contribution réelle à l'économie nationale est fortement sous-estimée. Cette situation creuse les discriminations et ne milite pas en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans le Rapport de l'OIT-Gallup⁴³ « Vers un meilleur avenir pour les femmes au travail : ce qu'en pensent les femmes et les hommes », il est apparu qu'au niveau mondial 70 pour cent des femmes et 66 pour cent des hommes préfèrent que les femmes occupent un emploi rémunéré ; et en même temps, partout dans le monde, l'équilibre entre le travail et la famille est l'un des enjeux les plus complexes pour les femmes qui travaillent. Comme le souligne le rapport, « *alors que les rôles respectifs des hommes et des femmes, tout comme la nature des foyers, des marchés et des sociétés continuent d'évoluer, il est crucial de disposer de politiques en faveur des familles pour réaliser l'égalité de genre dans le monde du travail* ».

Il est nécessaire et urgent que certaines mesures soient prises, surtout en cette période de pandémie de COVID19 qui renforce les inégalités de genre et exacerbe les difficultés des travailleuses de l'économie informelle, y compris celles de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Faire mieux connaître la répartition du temps des hommes et des femmes entre le travail de production et de reproduction. Pour cela, on doit améliorer la disponibilité de statistiques

sur le travail de soins à autrui non rémunéré⁴⁴, réaliser des enquêtes sur l'utilisation du temps, soutenir la recherche sur les disparités entre les travailleurs et les travailleuses ayant des responsabilités familiales, veiller à ce que toutes les informations soient connues des décideurs politiques, de la société civile et du grand public.

Promouvoir la sensibilisation sur un partage équitable des responsabilités familiales. Il est nécessaire de développer des campagnes de sensibilisation pour un partage plus équitable des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes pour le public et les décideurs ; et contribuer à une transformation des comportements des hommes et des femmes vis-à-vis des activités de soins à autrui. L'éducation des jeunes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les familles, dans la société, au travail devrait être promue en milieu scolaire.

Faire de la « conciliation vie privée et vie professionnelle » un objectif de politique nationale. La possibilité pour les personnes des deux sexes ayant des responsabilités familiales de mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, devrait être un objectif explicite dans les politiques nationales, notamment : la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG) et la Politique Nationale de l'Emploi. Ce principe doit être inclus dans le Programme Sénégal Émergent (PSE), le Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD-Sénégal), et les autres plans cadres pertinents. Il faudrait aussi développer un plaidoyer pour la ratification et l'application par le Sénégal de la Convention N°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales.

43 GALLUP-OIT, « Vers un meilleur avenir pour les femmes au travail : ce qu'en pensent les femmes et les hommes », OIT, 2017

44 Le travail de soin à autrui non rémunéré est celui qui est effectué sans rétribution monétaire. Il entre dans la catégorie du travail. Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre adoptée à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, BIT, octobre 2013

Proposer des mécanismes permettant aux travailleuses et travailleurs de faire face à leurs responsabilités familiales dans tous les domaines de la vie. Des services et des dispositifs de soins pour les enfants et les adultes doivent être mis à disposition des familles en nombre suffisant. Ils devront être financièrement abordables, avoir des tarifs raisonnables et souples pour répondre aux besoins particuliers et aux possibilités financières des travailleuses de l'économie informelle en milieu rural et urbain. Lors de

la planification et la mise en place des services communautaires, les besoins des travailleurs ayant des responsabilités familiales devraient être pris en compte (crèche, garderie, maison des aînés). Par ailleurs, les partenaires techniques et financiers, lors des rencontres (ateliers, séminaires, formation) qui regroupent les femmes, doivent être sensibilisés afin qu'ils intègrent dans leurs programmes d'autonomisation des femmes, des services collectifs de garde d'enfants et des garderies mobiles.



Références bibliographiques

- ADJAMAGBO Agnès, ANTOINE Philippe BEGUY Donatien, DIAL Fatou Binetou Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ? - 6èmes journées scientifiques du Réseau « Démographie » de l'AUF - « Ville du sud. Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux » - Cotonou (Bénin, 21-24 novembre 2005)
- ADJAMAGBO, A., GASTINEAU, B. & KPADONOU. Travail-famille : un défi pour les femmes à Cotonou. Recherches féministes, 2020.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSDS) : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) 2017. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) Dakar, Sénégal, Septembre 2018.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSDS). Population du Sénégal 2019.
- Agence nationale de la statistique et de la démographie. Analyse genre des bases de données existantes, Ministère de l'économie, des finances et du plan. ONU Femmes, 2016
- AYESHA M. Iman, AMINA Mama, SOW Fatou. Sexe, genre et société. CODESRIA-Karthala, 2004
- BASSAMA Sophie Turpin Défis politiques et pratiques inclusives pour améliorer l'EPPE chez les 0-3ans au Sénégal -, Université Cheikh Anta Diop Dakar (UCAD), 2013
- BLOCH Françoise, BUISSON Monique. La circulation du don. In : Communications, 59, 1994. Générations et filiation, sous la direction de Claudine Attias-Donfut et Nicole Lapierre. pp. 55-72.
- Bureau international du Travail. Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent, Genève, 2019
- Bureau international du Travail. Cartographie de 8 familles d'acteurs de l'économie informelle au Sénégal : Un panorama statistique - Genève, Bureau international du Travail, 2020
- Bureau international du Travail. Avenir du Travail des Femmes au Sénégal, Rapport Général du Forum de Dakar, Décembre 2019. Dakar, Bureau international du Travail, 2020
- Bureau international du Travail. Résilience socio-économique face à la Covid-19. Histoires de vie des femmes sénégalaises. Genève, Bureau international du Travail, Octobre 2020
- Bureau international du Travail. Discrimination entre les sexes dans 3 secteurs de l'économie informelle, BIT 2015
- Bureau international du Travail. Genre et travail des enfants dans les mines et carrière au Burkina Faso, Mali et Togo. BIT, 2016
- Bureau international du Travail. Étude de faisabilité porte sur la mise en place d'un système de prise en charge du risque maladie de la coopérative des femmes tanneuses de Guédiawaye. BIT, mars 2017.

- Bureau international du Travail. Une avancée décisive vers l'égalité entre hommes et femme – Un meilleur avenir de travail pour tous. BIT, 2019.
- BRENTON Paul and all. Women and trade in Africa: realizing the potential. Washington, D.C. World Bank Group, 2013.
- Centre International pour le Renforcement des Capacités de Développement. Rapport d'audit genre du Ministère de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal, CIRCADE, Sept. 2015
- Catherine Hein and Naomi Cassirer. Workplace solutions for childcare, Geneva, ILO, 2010
- CHARMES Jacques. Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance, Armand Colin | « Revue Tiers Monde » 2005/2 n° 182 | pages 255 à 279
- Christiane DARDE. Stratégies féminines et organisations en Afrique sub-saharienne, Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire, N°53, 2005. L'Afrique à voix multiples. pp. 69-78.
- Confédération syndicale internationale. Investir dans l'économie des soins : analyse par sexe d'une stimulation de l'emploi dans sept pays de l'OCDE. CSI, mars 2016
- Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales. Place et rôles des femmes dans les stratégies de reproduction sociale familiale en milieu rural de Basse Casamance, Sénégal. CLACSO, Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales, 1999
- DUSSUET Annie. La mesure du travail : une question de genre ? analyse des processus de dévalorisation du « travail domestique ». CENS (EA 3260) – UFR de Sociologie Université de Nantes
- DUSSUET Annie. «Genre et mobilisation de la subjectivité dans le travail : l'exemple des services à domicile aux personnes âgées», pp. 69-96 in Pourquoi travaillons-nous ? Une approche sociologique de la subjectivité au travail. 2008.
- DRAMANI Latif. Productivité de genre sur le cycle de vie. Centre de Recherche en Économie et Finance Appliquées de Thiès (CREFAT) Université de Thiès. 2018.
- DRAMANI et al. (2017) : L'autonomisation des femmes, levier pour accélérer la capture du dividende démographique en Afrique Sub-saharienne. CREFAT. 2017.
- EDMEE Marthe ; NDOYE Yakhou. La participation marginale des femmes au marché du travail au Sénégal. Mondopoli.
- MAHIEU François-Régis. Principes économiques et sociétés africaines. In: Tiers-Monde, tome 30, n°120, 1989. pp. 725-753.
- NICOURT Christian. Contribution à l'étude du temps de travail. Cohérence et durée dans le travail des agricultrices. In: Économie rurale. N°210, 1992. pp. 44-50.
- Organisation Mondiale de la Santé. Rapport de la Commission de la Santé de la femme dans la Région africaine. Relever le défi de la Santé de la Femme en Afrique. Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, 2012

- Programme des Nations Unies pour le Développement. Impact socio-économique de la pandémie de la covid-19 au Sénégal, PNUD, juin 2020
- Programme des Nations Unies pour le Développement Rapport Développement Humain Sénégal. PNUD, 2019
- Projet Understanding Children's Work. Mesurer le travail des enfants : Étude de cas du Sénégal. UCW 2007
- Revue Africaine du Département des Corps de Contrôle et d'encadrement de l'Éducation et de la Formation (FASTEF). Petite enfance. Faculté des Sciences et Technologies Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Sénégal, 2013.
- RYCKMANS Hélène. L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines. In Femmes, populations développement-Volume 8, numéro 1. Recherches féministes, 1995.
- SIMEN Serge, DIOUF Ibrahima Dally. Entrepreneuriat féminin au Sénégal : vers un modèle entrepreneurial de " nécessité " dans les pays en développement ? Dakar, Sénégal.CAM, May 2013,
- V. Comblon, A.-S. Robilliard. La mesure statistique du travail des femmes en Afrique subsaharienne. STATECO N°109, 2015
- World Bank. Senegal Gender Equality indicators The World Bank. World Development Indicators. Nov. 2020

Site internet

- Humanium, <https://www.humanium.org/fr/senegal/>
- World Bank : <https://datatopics.worldbank.org/gender/>
- BIT: <https://www.ilo.org/ged>

Ce document est rédigé par :
Madame Fatime Christiane Ndiaye, *Spécialiste principale Genre-Egalité-Diversité*,
en collaboration avec :
Madame Mame Saye Seck, *Consultante*

Édition, maquette et impression :
Lalima Multiservices, *multiservice@lalima.sn ; www.lalima.sn*



Organisation internationale du Travail

ETD/BP - OIT - Dakar

Km 6, Avenue Cheikh Anta Diop – stèle Mermoz

BP. 414 – CP. 18524 – Dakar

Téléphone: +221 33 869 92 00

E-mail: dakar@ilo.org